

ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 DU PROJET DE PARC EOLIEN D'AERODIS CHAMBONCHARD

Département : Creuse

Communes : Chambonchard – Evaux-les-Bains

Maître d'ouvrage



Réalisation de l'étude



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

Tome n° 4.5
Etude d'incidences
Natura 2000

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

IBERDROLA DEVELOPPEMENT RENOUVELABLES, développeur de parcs éoliens, a initié le projet d'extension du parc « Aérodis Les Chaumes » qu'il exploite, implanté sur la commune de Chambonchard dans le département de la Creuse (23), composé de six aérogénérateurs. Le projet d'extension concerne les communes de Chambonchard et Eaux-les-Bains.

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Environnementale.

Après avoir précisé le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet	7	Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction	47
1.1 Présentation du porteur de projet	9	Table des illustrations	53
1.2 Présentation des auteurs de l'étude	9	Annexes	54
1.3 Présentation du site étudié	10		
Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode	11		
2.1 Cadre règlementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens	13		
2.2 Cadre règlementaire de l'étude d'incidence Natura 2000	13		
2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000	14		
2.3.1 Aire d'étude utilisée	14		
2.3.2 Méthode d'analyse des incidences	15		
Partie 3 : Description du projet	17		
Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés	21		
4.1 Le réseau Natura 2000	23		
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée	23		
Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000	25		
5.1 ZSC FR7401131 – Gorges de la Tardes et vallée du Cher	27		
5.1.1 Description de la zone	27		
5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles.....	27		
5.1.1 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien.....	28		
5.2 ZSC FR8301012 - Gorges du Haut-Cher	32		
5.2.1 Description de la zone	32		
5.2.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles.....	32		
5.2.3 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien.....	33		
5.3 ZSC FR7401124 - Bassin de Gouzon	35		
5.3.1 Description de la zone	35		
5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles.....	35		
5.3.3 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien.....	36		
5.4 ZPS FR412002 – Etang des Landes	38		
5.4.1 Description de la zone	38		
5.4.2 Intérêt et espèces cibles.....	38		
5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien.....	39		
5.5 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000	45		

Partie 1 : Cadre général du projet

1.1 Présentation du porteur de projet


Le projet est porté par la SEPE AERODIS CHAMBONCHARD détenue en totalité par la société IBERDROLA DEVELOPPEMENT RENOUVELABLES, société dépositaire de la Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien d'Aérodiss Chambonchard. IBERDROLA DEVELOPPEMENT RENOUVELABLES est l'actuel exploitant du parc Aérodis - Les Chaumes, composé de six éoliennes, et souhaite l'agrandir.

Destinataire	
Interlocuteur	Frédéric Rabier Responsables Développement
Adresse	Agence de Limoges 29 Avenue de la révolution 87000 Limoges

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

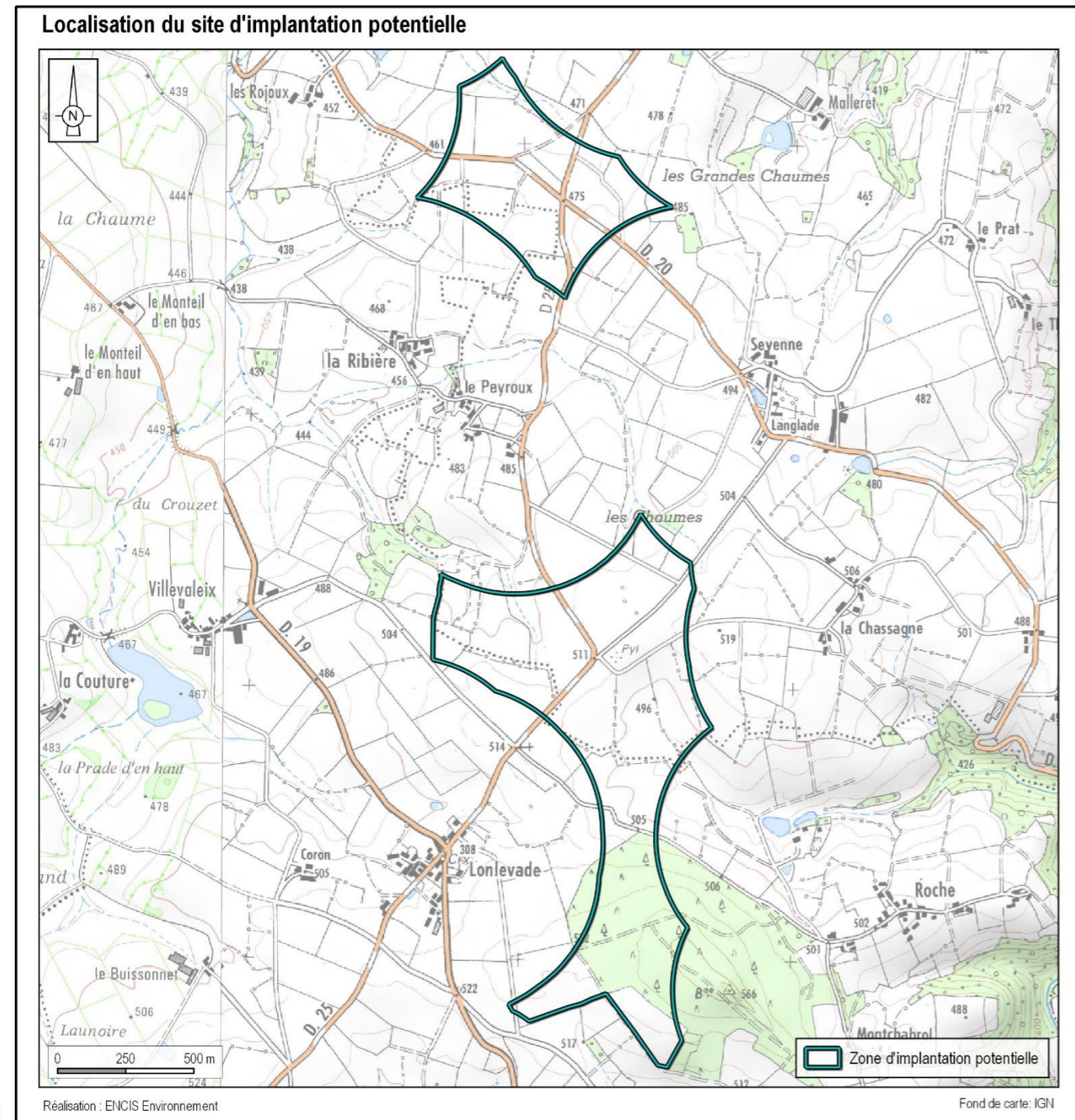
L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres infrastructures. En 2019, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une centaine d'études d'impact sur l'environnement et d'une soixantaine de volets habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	
Adresse	Parc d'ESTER Technopole 21, rue Columbia 87068 Limoges
Téléphone	05 55 36 28 39
Référent habitats naturels, flore	Céline SERRES, Chargée d'études écologue
Référent faune terrestre	Céline SERRES, Chargée d'études écologue
Référent avifaune	Nicolas LAGARDE, Responsable d'études et d'affaires / Ornithologue
Référent chiroptère	Marie LABOURE, Responsable d'études / Chiroptérologue
Coordination et correction de l'étude	Bruno LABROUSSE, Responsable d'études Chiroptérologue / Ornithologue Pierre PAPON, Directeur du pôle Écologie / Écologue
Version / date	Version juillet 2022

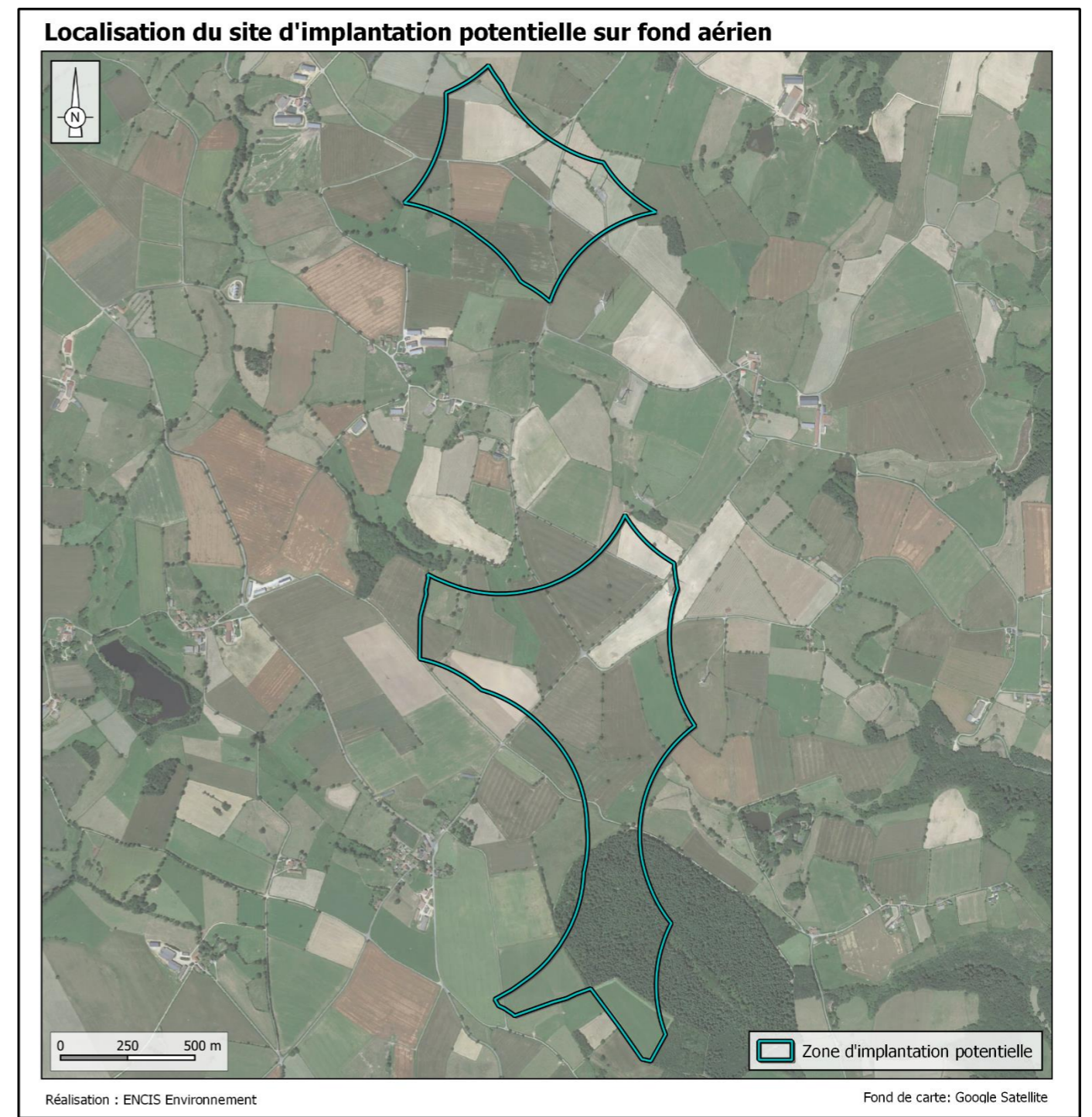
1.3 Présentation du site étudié

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé au sein de l'ancienne région Limousin, dans le département de la Creuse, sur les communes de Chambonchard et Evaux-les-Bains.

Le site d'implantation potentielle est localisé dans un secteur à dominance agricole. On notera la présence d'un boisement dans la partie sud du site.



Carte 1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle



Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

Projets éoliens, des installations classées pour la protection de l'environnement

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être pris en compte dans l'étude d'impact. Cette dernière est désormais une pièce du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique du parc éolien.

L'Autorisation Environnementale Unique vise à simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale, à améliorer la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, et à accroître l'anticipation, la lisibilité et la stabilité juridique pour le porteur de projet.

Cette réforme est mise en œuvre par le biais de trois textes relatifs à l'Autorisation Environnementale : l'Ordonnance n°2017-80, le décret n°2017-81 et le décret n°2017-82, publiés le 26 janvier 2017. Ces textes créent un nouveau chapitre au sein du Code de l'Environnement, intitulé « Autorisation Environnementale » (articles L. 181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56).

Trois types de projets sont soumis à la nouvelle procédure : les installations, ouvrages, travaux et activités (Iota) soumis à la législation sur l'eau, les installations classées (ICPE) relevant du régime d'autorisation et, enfin, les projets soumis à évaluation environnementale non soumis à une autorisation administrative permettant de mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des atteintes à l'environnement. La réforme est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017.

La nouvelle autorisation se substitue, le cas échéant, à plusieurs autres procédures :

- autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ou des sites classés,
- dérogations aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages,
- absence d'opposition au titre des sites Natura 2000,
- déclaration ou agrément pour l'utilisation d'OGM,
- agrément pour le traitement de déchets,
- autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité,
- autorisation d'émission de gaz à effet de serre (GES),
- autorisation de défrichement.
- pour les éoliennes terrestres : permis de construire et autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne, des servitudes militaires et des abords des monuments historiques.

L'Autorisation Environnementale ne vaut Permis de Construire que pour ces dernières installations, le Gouvernement ayant choisi de ne pas remettre en cause le pouvoir des maires. La réforme modifie toutefois l'articulation entre Autorisation Environnementale et autorisation d'urbanisme : le Permis de

Construire peut désormais être délivré avant l'Autorisation Environnementale mais il est interdit de construire avant d'avoir obtenu cette dernière. La demande d'Autorisation Environnementale pourra être rejetée si elle apparaît incompatible avec l'affectation des sols prévue par les documents d'urbanisme. Toutefois, l'instruction d'un dossier dont la compatibilité n'est pas établie sera permise si une révision du plan d'urbanisme, permettant d'y remédier, est engagée.

Le dossier au sein duquel s'insère la présente étude d'impact constitue donc une demande d'Autorisation Environnementale Unique.

Contenu de l'étude

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par l'article L.122-3 du code de l'environnement. Le décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 vient préciser ce contenu. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites NATURA 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites NATURA 2000 en application des articles L. 414-4 à L. 414-7 et R. 414-19 à R. 414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites NATURA 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Pour rappel, deux textes communautaires font référence pour cette étude : la Directive Habitats-Faune-Flore et la Directive Oiseaux.

La **Directive Habitats-Faune-Flore** (92/43/CEE) est une directive européenne mise en place suite au sommet de Rio. Datée du 21 mai 1992, elle a été modifiée par la directive 97/62/CEE. Elle fait la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation. Elle est composée de 6 annexes :

- Annexe I : liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZSC).
- Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- Annexe III : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- Annexe IV : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte (cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne).
- Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Annexe VI : énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

La **Directive Oiseaux** (2009/147/CEE) du 30 novembre 2009 remplaçant celle du 2 avril 1979, est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. La directive possède 5 annexes :

- Annexe I : 193 espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- Annexe II : 81 espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à leur conservation.
- Annexe III : 30 espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été illicitement tués ou capturés.
- Annexe IV : méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdites.
- Annexe V : énumération de sujets de recherches et de travaux sur lesquels une attention particulière sera accordée.

Ces deux directives identifient, dans leurs annexes, la liste des espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire à préserver, par la sélection et la désignation d'un certain nombre de « sites ». Cet ensemble de sites va constituer le réseau écologique européen appelé réseau « Natura 2000 » (cf. chapitre 4.1).

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aire d'étude utilisée

Les effets dommageables potentiels d'un projet éolien sur un site Natura 2000 sont variables en fonction des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire considérés. L'analyse menée dans le cadre de la présente étude se base sur une aire d'influence afin de déterminer les incidences potentielles du projet éolien Aérodos Chambonchard sur les sites Natura 2000 à proximité.

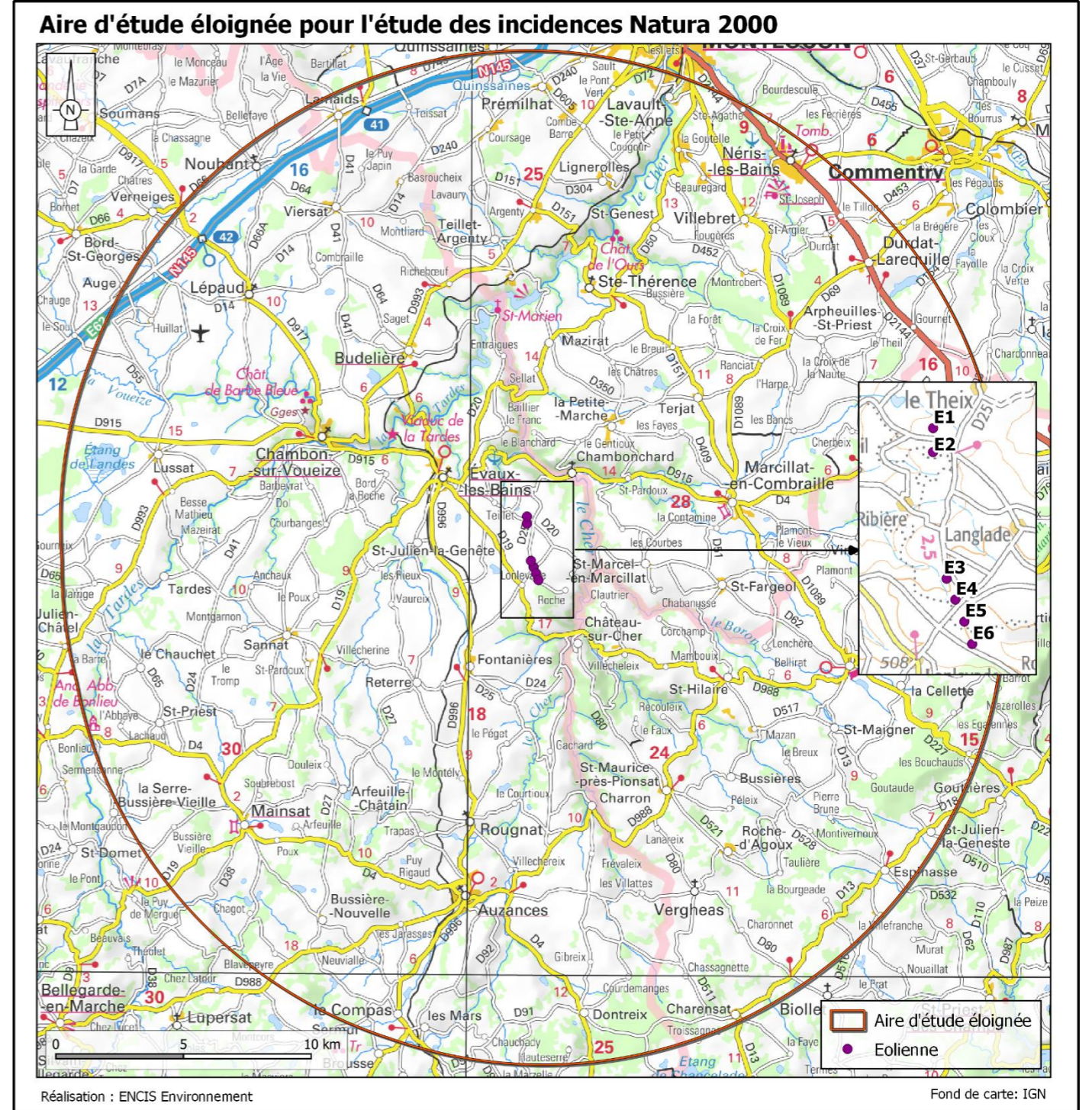
Cette aire d'étude et d'influence a donc été définie au regard des caractéristiques du projet ainsi qu'en fonction des types de milieux et groupes biologiques présents au sein des sites Natura 2000 proches. Elle englobe les sites Natura 2000 pour lesquels des relations fonctionnelles avec la zone d'implantation potentielle peuvent exister (aires d'analyse variables selon les groupes et les capacités de dispersion notamment).

Ce périmètre se conforme à l'aire d'étude éloignée définie dans le cadre du volet Milieux naturels de l'étude d'impact (sur la base des recommandations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016, MEDD). Il couvre une zone tampon de 18 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle et correspond à l'entité écologique dans laquelle s'insère le projet, qui permet une analyse globale du contexte environnemental. L'aire de référence pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est ainsi constituée par l'ensemble des sites du réseau européen Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée et susceptibles d'être concernés par les effets du projet. Elle correspond à la zone d'influence potentielle maximale sur les espèces d'intérêt communautaire, au regard des distances de dispersion et déplacement habituelles de ces dernières.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 18 kilomètres autour du projet éolien (base de données de la DREAL Nouvelle Aquitaine),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en termes d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listées dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque site Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).



Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

Partie 3 : Description du projet

Principales caractéristiques du projet de parc éolien

Le projet retenu est un parc de six éoliennes. Deux types d'éoliennes différents sont envisagés :

- des V110 de 2,2 MW du fabricant Vestas. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 95 m et elles ont un rotor de 110 m, soit une hauteur totale 149,17 m en bout de pale ;
- des N117 de 2,4 MW du fabricant Nordex. La nacelle de ces éoliennes se trouve à 91 m et elles ont un rotor de 117 m, soit une hauteur totale de 149,5 m en bout de pale.

Ainsi, la puissance totale du parc sera comprise entre 13,2 et 14,4 MW en fonction du modèle qui sera finalement installé. Le projet comprend également :

- l'installation d'un poste de livraison,
- la création de pistes,
- la création de plateformes,
- la création de liaisons électriques entre éoliennes et jusqu'au poste de livraison,
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Pour étudier les impacts du projet il a été décidé de prendre en considération les caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts (plus grand rotor, plus grande surface de plateforme, plus faible hauteur de nacelle, etc.). Le tableau suivant synthétise ces caractéristiques.

Nombre d'éoliennes	6 éoliennes
Puissance du parc éolien	De 13,2 à 14,4 MW
Hauteur de l'éolienne	149,5 m en bout de pale (N117)
Diamètre du rotor	117 m (N117)
Hauteur du moyeu	95 m (V110)
Voies d'accès créées	Environ 8 177 m ²
Plateformes de montage	Environ 31 187 m ²
Poste de livraison	Un poste de 23,4 m ² sur une plateforme de 116 m ²
Raccordement électrique interne	Environ 4 211 m

*Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue
(caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts)*

La carte suivante présente le plan de masse du projet retenu pour lequel les effets directs du chantier et de l'exploitation seront décrits dans le chapitre suivant.



Carte 4 : Projet éolien retenu

Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés

4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne 79-409 sur la conservation des oiseaux sauvages, adoptée le 2 avril 1979, et remplacée par la nouvelle directive 2009/147/CE, le Ministère de l'Environnement a réalisé depuis 1982 un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directive « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

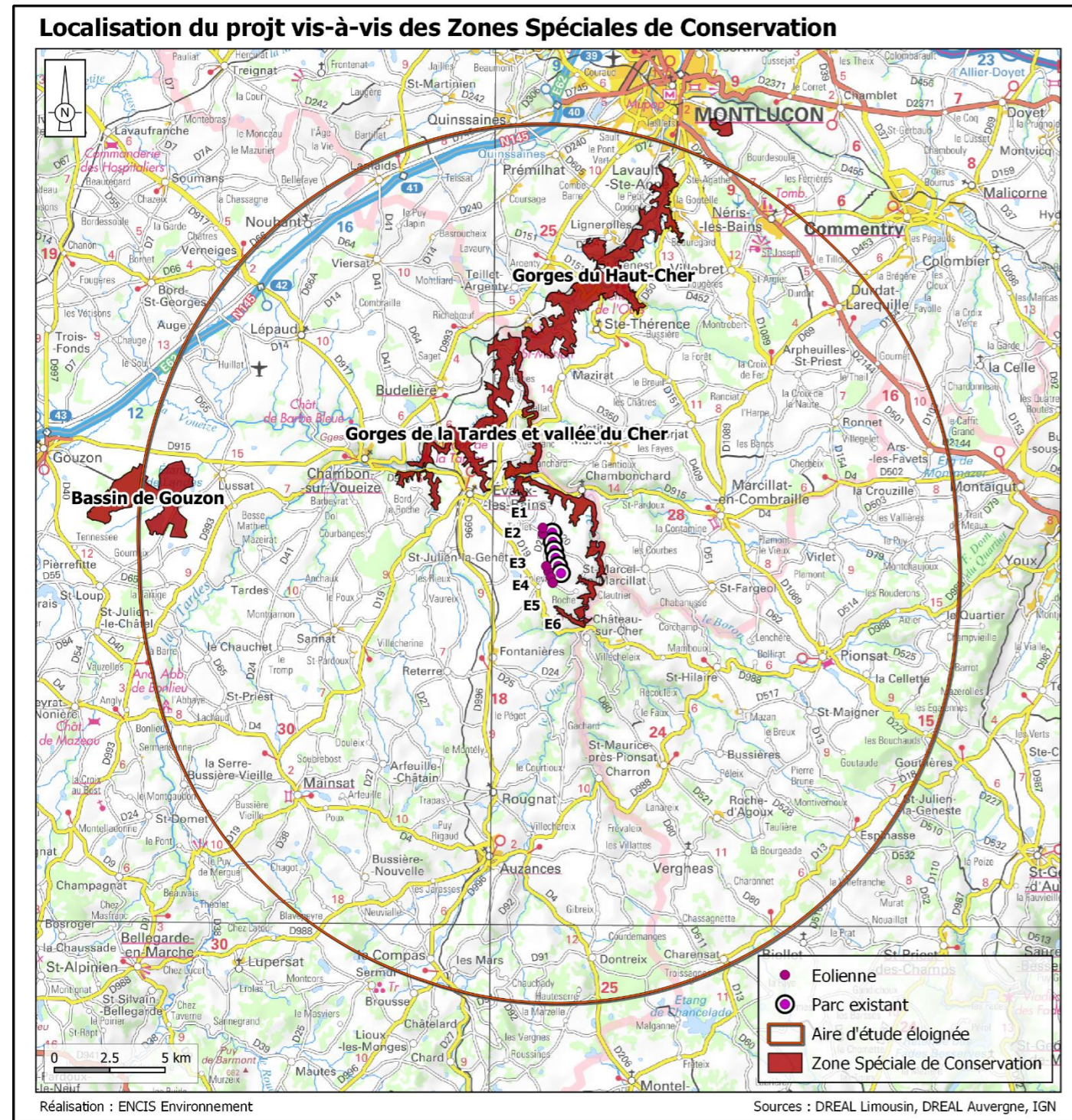
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

Dans un périmètre de 18 kilomètres autour des éoliennes, on recense trois Zones Spéciales de Conservation et une Zone de Protection Spéciale.

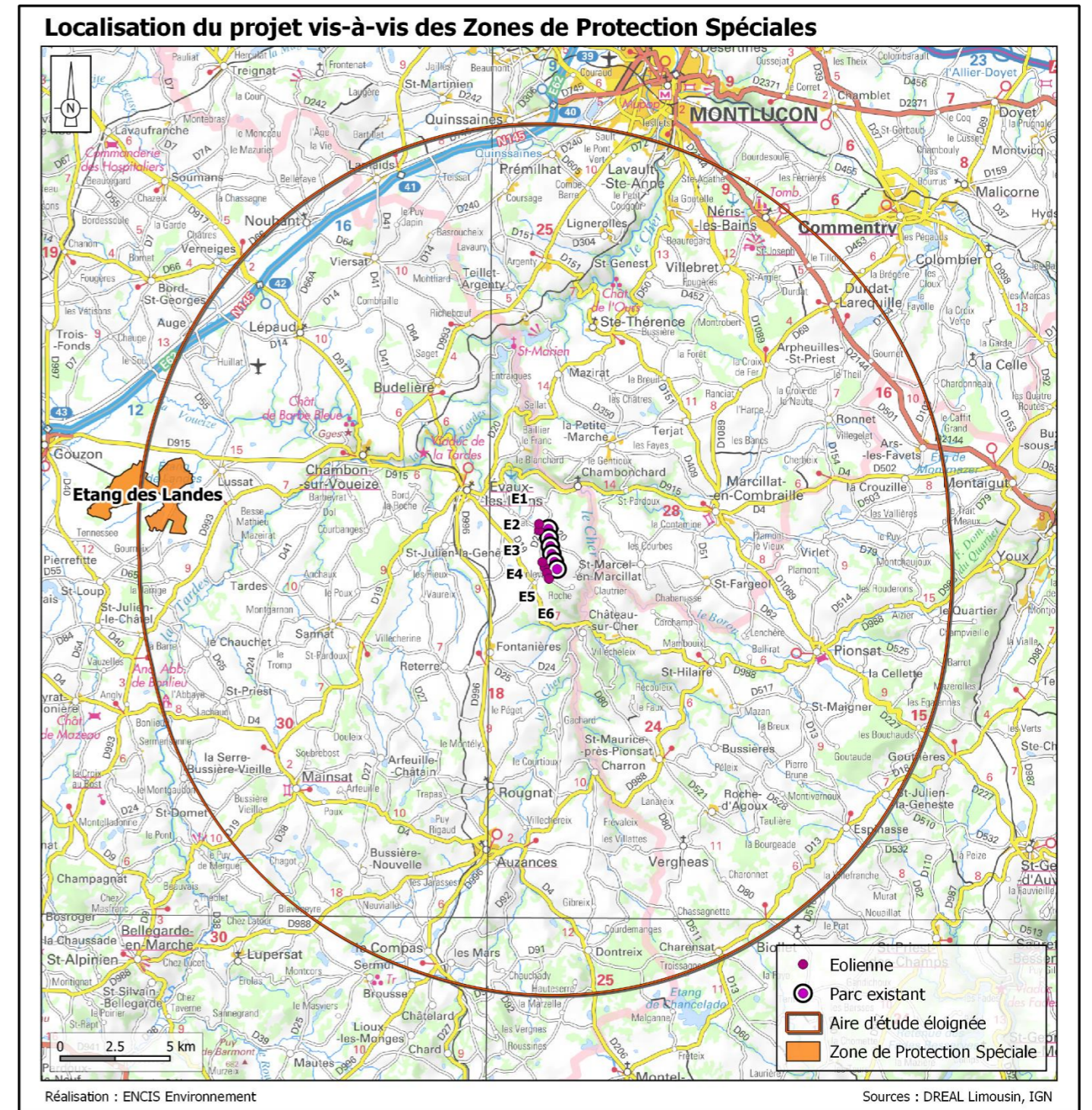
Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la première éolienne (en km)	Critères déterminants de la zone				
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
ZSC	GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER	FR7401131	1 234	1 km de E6	X	-	-	X	X
ZSC	GORGES DU HAUT CHER	FR8301012	1 232	7,7 km de E1	X	-	-	X	X
ZSC	BASSIN DE GOUZON	FR7401124	740	15,9 km de E1	X	X	-	X	X
ZPS	ETANG DES LANDES	FR7412002	740	15,9 km de E1	-	-	X	-	-

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Les cartes suivantes permettent de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée



Carte 6 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée

Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000

5.1 ZSC FR7401131 – Gorges de la Tardes et vallée du Cher

5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 1 234 hectares, validée par l'arrêté du 26 décembre 2008 et paru au journal officiel le 07 novembre 2013, se trouve à 1 kilomètre à l'est de la première éolienne (E6). La liste des habitats et des espèces est basée sur la fiche INPN.

Situées en Basse Combraille, les gorges de la Tardes et la vallée du Cher forment un vaste ensemble de ravins composés essentiellement d'habitats forestiers entrecoupés de quelques landes et de beaux habitats rocheux. Elles constituent un important refuge pour la faune et la flore sauvages. On note également la présence d'anciennes mines d'or à proximité faisant l'objet d'un plan de réhabilitation.

5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (60 %) et d'eaux douces intérieures (20 %). On y dénombre 11 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un seul a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	-
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	-	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	-	-

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 15 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, huit ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	X
	5315	Chabot fluviatile	<i>Cottus perifretum</i>	-	X
	5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	-	X
Invertébrés	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	X
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	X
	6199	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	X
Mammifères	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X
	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	X

Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces huit espèces sont développées ci-après.

5.1.1 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.1.1.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien d'Aérodos Chambonchard se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à environ de 1 km (éolienne E6). L'habitat d'intérêt communautaire présent à la fois sur le site du projet éolien et au sein de la ZSC n'est pas concerné par les aménagements projetés. A noter, la mise en place d'une mesure d'accompagnement visant à favoriser des habitats d'intérêt communautaire via la restauration de landes et de pelouses au sein de la présente Natura 2000 (mesure **MN-C11**) bien qu'aucun de ces habitats ne soient concernés par les aménagements du projet.

En raison de l'éloignement de plus d'un kilomètre à la ZSC « Gorges de la Tardes et vallée du Cher », les habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre du site Natura 2000 ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements projetés. Il n'y aura donc aucun effet sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre sur l'état de conservation des habitats ayant justifié la désignation de cette ZSC.

5.1.1.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 1 km de la plus proche éolienne (E6). Toutes les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000 ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard : **le Grand Murin, le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.**

Le **Grand Murin** a été contacté ponctuellement sur le site lors de l'étude. Cette espèce se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez *et al.* 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (sept cas en Europe dont trois en France – Dürr, 2019) mais ses hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire, 2015). Le site du projet d'Aérodos Chambonchard est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. **Il existe en conséquence un risque, bien que faible, de collision pour les individus appartenant aux populations de la ZSC.**

Le **Murin de Bechstein** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet les individus

ne s'éloignent pas à plus de 4 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse, la moyenne étant plutôt de 1 à 2,5 km (Dietz et al., 2009, p. 249). Il a été contacté plusieurs fois par saison et n'a pas été rencontré en gîte estival, préférant les gîtes arboricoles en été. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC correspond au domaine vital théorique de l'espèce. Néanmoins, le comportement de chasse et de transit de cette espèce (très lié aux structures verticales) et sa sensibilité limitée à l'éolien (un cas de mortalité en Europe) réduisent d'autant les risques d'incidences des éoliennes sur les populations du site Natura 2000. **Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.**

Le **Murin à oreilles échancrées** peut se déplacer sur des distances en moyenne de 12,5 allant jusqu'à 15 km autour de son gîte (Dietz et al., 2009, p.245). Ainsi, les individus des populations de la ZSC peuvent potentiellement aller jusqu'au site d'Aérodos Chambonchard. Ce murin a été contacté par le biais des inventaires ponctuels de façon récurrente avec parfois de fortes activités.

Le régime alimentaire de ce murin étant pour grande partie composé d'arachnides et de diptères, sa technique de chasse est très liée à la végétation, d'où sa préférence pour les milieux forestiers, les bosquets, les bocages, les parcs et jardins et les milieux aquatiques. Sa hauteur de vol varie de fait entre le sol et la canopée mais il reste toujours proche de la végétation. En transit, il peut néanmoins se déplacer au-dessus de zones ouvertes à une dizaine de mètres en vol direct (Arthur et Lemaire 2015). Ces caractéristiques et le très faible taux de mortalité face à l'éolien (quatre situations en Europe dont trois en France) induit un risque très faible de collision pour cette espèce.

Le Murin à oreilles échancrées pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction n'implique pas de destruction de haies ce qui ne nuira donc pas à ses déplacements. **L'incidence du projet sur les populations de Murin à oreilles échancrées du site Natura 2000 sera donc très faible.**

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz et al., 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi, le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 1 km). Cette espèce chasse en lisière et s'en éloigne peu. Elle évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. **L'incidence du parc éolien sera donc non-significative sur les populations**

globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.

Le Petit Rhinolophe est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, en période de gestation, de mise-bas et d'élevage des jeunes, ses territoires de chasses sont en général situés dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte, les plus grandes distances étant de 4 à 6,4 km (Dietz et al., 2009, p. 172). Ainsi, par sa proximité du site, l'éolienne la plus proche pourrait être située au sein du domaine vital théorique du Petit Rhinolophe. A noter que les déplacements entre les gîtes estivaux et les gîtes d'hibernation sont moins fréquents au cours de cycle biologique mais présentent des distances supérieures pouvant aller jusqu'à plus de 100 km. Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de haies limitée, ce qui ne nuira donc pas à ses déplacements, d'autant qu'il s'agit de haies basses taillées en sommets et façades, peu favorables en tant que corridor de déplacement. Une mesure de replantation de haies permettra de maintenir des corridors de déplacements pour cette espèce. La faible consommation de surface de boisements, de haies et de prairies pâturées qui sont des secteurs de chasse préférentiels pour le Petit Rhinolophe, permet de garantir le maintien de zone de chasse favorable à l'espèce.

De plus, c'est une espèce très peu sensible à l'éolien (aucun cas de mortalité connu) en raison de sa faible hauteur de vol (quelques mètres de hauteur) pratiquée à proximité des corridors boisés (haies, lisières). **Ainsi le risque de collision est très faible sur cette espèce.**

Enfin, **le Grand Rhinolophe** est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements, en période de gestation, de mise-bas et d'élevage des jeunes, dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus des Gorges de la Tardes et vallée du Cher. A noter que les déplacements entre les gîtes estivaux et les gîtes d'hibernation sont moins fréquents au cours de cycle biologique mais présentent des distances supérieures pouvant aller jusqu'à plus de 100 km.

Le Grand rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude de 0,5 à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de haies limitée, ce qui ne nuira donc pas à ses déplacements, d'autant qu'il s'agit de haies basses taillées en sommets et façades, peu favorables en

tant que corridor de déplacement. Une mesure de replantation de haies permettra de maintenir des corridors de déplacements pour cette espèce. La faible consommation de surface de boisements, de haies et de prairies pâturées qui sont des secteurs de chasse préférentiels pour le Grand Rhinolophe, permet de garantir le maintien de zone de chasse favorable à l'espèce.

Cette espèce étant très peu sensible à l'éolien (un seul cas de collision connu en Europe) du fait de sa faible hauteur de vol, elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc particulièrement réduit.**

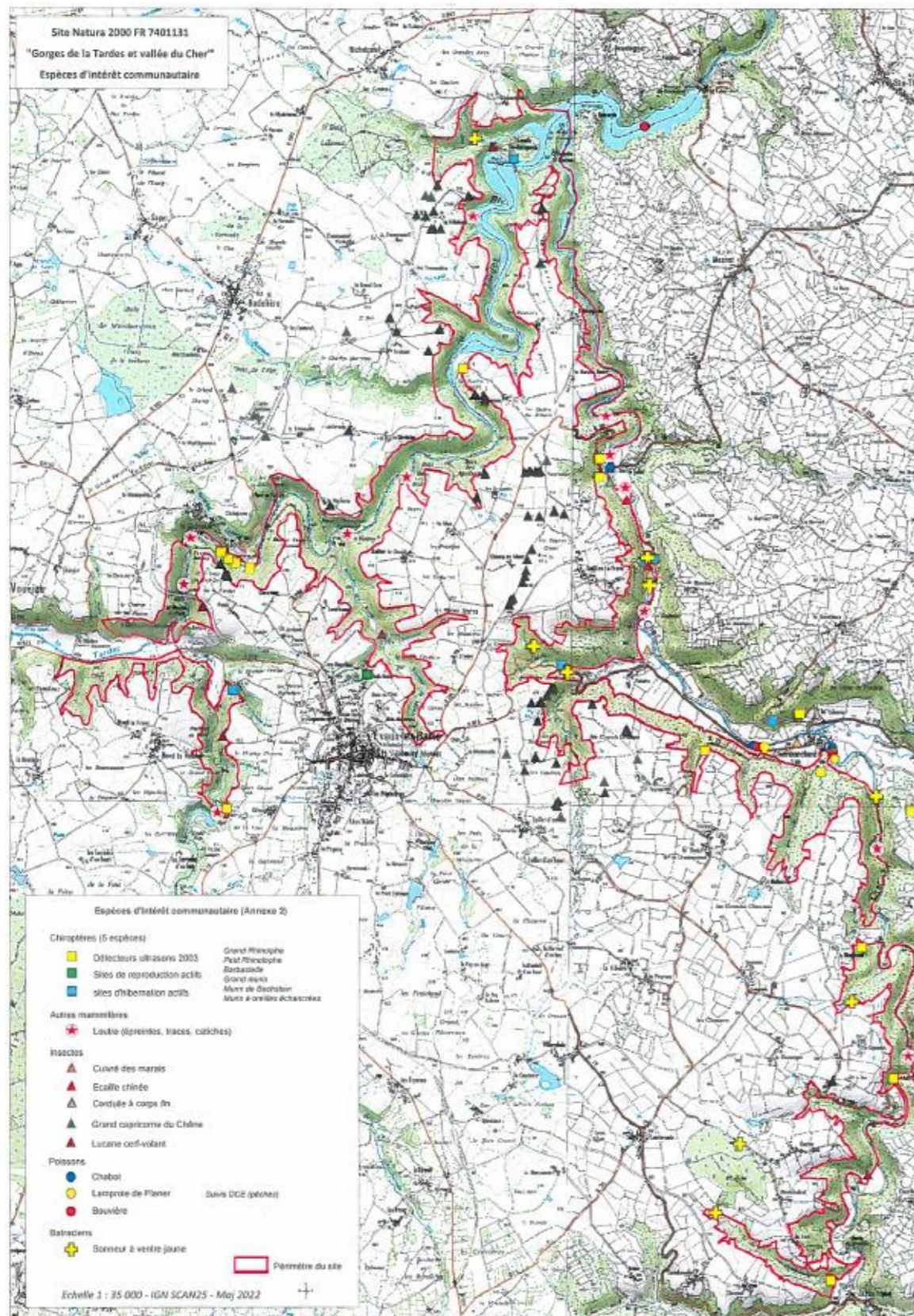
Par ailleurs, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact.

Ainsi, un faible risque de collision subsiste pour les individus de Grand murin lors de ses phases de transit entre ses gîtes et ses terrains de chasse, et pour la Barbastelle d'Europe. Néanmoins l'arrêt programmé des aérogénérateurs lors des périodes les plus sensibles permettra de réduire considérablement ce risque. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

5.1.1.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 a été recensé lors de l'état initial. La distance séparant le site du projet éolien et le site Natura 2000, d'environ 1 km, rend possible la fréquentation du site du projet par les populations issues du site Natura 2000. La carte suivante présente la localisation entre autres des Sonneurs à ventre jaune au sein de la zone Natura 2000.



Carte 7 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher » (Source : ONF)

Afin de prévenir les risques d'enfouissement ou d'écrasement des adultes, immatures, larves et œufs d'amphibiens, les mesures **MN-C3** et **MN-C6** sont prévues. La première mesure (MN-C3) consistera à choisir la période optimale pour la réalisation des travaux. La seconde mesure (MN-C6) consistera en la mise en place de filets de protection empêchant les amphibiens de coloniser les secteurs de fouilles des fondations durant la nuit. Ainsi, les populations du site Natura 2000 ne seront pas impactées pas le projet éolien. De plus, une mesure d'accompagnement visant dans un premier temps à identifier en amont des travaux les zones propices à la reproduction du Sonneur à ventre jaune ainsi que la présence d'individus et dans un second temps à créer des mares favorables à cette espèce sera mise en place et intègre un suivi sur les deux années suivant la création de ces habitats (mesure **MN-C10**).

La construction du parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura donc aucun effet notable dommageable sur les populations de Sonneur à ventre jaune du site Natura 2000.

5.1.1.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Le Lucane cerf-volant est une espèce inféodée aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. Aucun habitat favorable à cette espèce ne sera impacté au sein de la zone Natura 2000. Sur le site d'implantation du parc éolien d'Aérodos Chambonchard, seuls quatre jeunes chênes (moins favorables à l'espèce) seront abattus. Cependant, au regard des importantes superficies d'habitats favorables au sein du périmètre de la ZSC et sur les secteurs environnants, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

En conclusion, la création du parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.1.1.5 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien d'Aérodos Chambonchard est situé dans le bassin versant du ruisseau de Créchat, affluent de la Tardes et partiellement inclus dans le site Natura 2000. Les éoliennes les plus proches de milieux aquatiques sont E1, E3 et E4 (66 m de distance au plus proche pour E3 ; 133 m de distance au plus loin pour E1). Au total, ce sont environ 2 km de linéaire hydrographique qui séparent le ruisseau le plus proche de l'éolienne la plus proche (E1) et le périmètre de la ZSC. Un risque de pollution directe via le réseau hydrographique est donc possible durant la phase travaux (des matières en suspension, fuites d'hydrocarbures, etc.).

On notera dans un premier temps que les risques sont limités à la phase de travaux et sont par conséquent temporaires. De plus, les mesures mises en place pour éviter et réduire les risques de pollutions

des eaux superficielles et souterraines permettent d'évaluer l'impact sur l'hydrographie comme très faible.
Par conséquent, le risque de pollution via cette connexion hydrographique est négligeable.

Les aménagements des éoliennes E1, E3 et E4 présentent un risque de perturbation du réseau hydrographique en aval, ce dernier faisant partie de la ZSC.

L'aspect temporaire de ces risques ainsi que les mesures engagées pour éviter et réduire les impacts des travaux sur le milieu aquatique permettent de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Bouvière, Chabot fluviatile, Lamproie de Planer, Cordulie à corps fin et Loutre d'Europe).

5.2 ZSC FR8301012 - Gorges du Haut-Cher

5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 1 232 hectares se trouve à 7,7 kilomètres au nord de la première éolienne (E1). Le site s'étend sur un linéaire de rivière d'environ 13,5 km et concerne huit communes, toutes situées dans le département de l'Allier. Il est principalement caractérisé par la présence du Cher, rivière de 367 km de longueur, qui prend sa source dans le secteur haut des Combrailles, au Sud de la commune de Mérinchal (Creuse). Le Cher reçoit l'apport de plusieurs affluents en amont du site dont le plus important est la Tardes, dont la confluence avec le Cher se fait en rive gauche en amont immédiat du site Natura 2000. Les pentes du Cher sont de l'ordre de 7m/km depuis la source jusqu'à Lavault-Ste-Anne et d'environ 1 m/km au Sud de Montluçon. Le site concerne également les Côtes de Nerdre, petit secteur de landes atlantiques situé sur une zone de fortes pentes, sur la partie Est de la commune de Montluçon.

5.2.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

La ZSC « Gorges du Haut-Cher » est principalement constitué de forêts caducifoliées (56 %), de prairies (22 %), de landes (10 %) et d'eaux douces intérieures (6 %). On y dénombre 12 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un seul a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
5110	Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	-	-
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	-	-
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	-
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	-	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	-	-

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 11 espèces classées à l'Annexe II de la

Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	X
	1163	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	-	X
	5339	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	-	X
Invertébrés	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	-	X
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	X
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	X
Mammifères	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	X

Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces cinq espèces sont développées ci-après.

5.2.3 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.2.3.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien d'Aérodos Chambonchard se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à environ de 7,7 km (éolienne E1). L'habitat d'intérêt communautaire présent à la fois sur le site du projet éolien et au sein de la ZSC n'est pas concerné par les aménagements projetés.

En raison de l'éloignement de plus de sept kilomètres à la ZSC « Gorges du Haut-Cher », les habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre du site Natura 2000 ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements projetés. Il n'y aura donc aucun effet sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre sur l'état de conservation des habitats ayant justifié la désignation de cette ZSC.

5.2.3.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 7,7 km de la plus proche éolienne (E1). Toutes les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000 ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard : **la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.**

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz et al., 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi, le parc éolien en projet se situera hors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 7,7 km). Cette espèce chasse en lisière et s'en éloigne peu. Elle évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. **L'incidence du parc éolien sera donc non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.**

Le Petit Rhinolophe est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, ses territoires de chasses sont en général situés dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte, les plus grandes distances étant de 4 à 6,4 km (Dietz et al., 2009, p. 172). Ainsi, l'éolienne la plus proche du site Natura 2000 se trouvera hors du domaine vital théorique du Petit Rhinolophe. En outre, c'est une espèce très peu sensible à l'éolien (aucun cas de mortalité connu) en raison de sa faible hauteur de vol (quelques mètres de hauteur) pratiquée à proximité des corridors boisés (haies, lisières). **Ainsi le risque de collision est négligeable sur cette espèce.**

Enfin, **le Grand Rhinolophe** est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera hors du domaine vital théorique des individus des Gorges du Haut-Cher.

Le Grand Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude de 0,5 à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction implique une destruction de haies limitée, ce qui ne nuira donc pas à ses déplacements, d'autant qu'il s'agit de haies basses taillées en sommets et façades, peu favorables en tant que corridor de déplacement.

Cette espèce étant très peu sensible à l'éolien (un seul cas de collision connu en Europe) du fait de sa faible hauteur de vol, elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc particulièrement réduit.**

Par ailleurs, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact.

Au vu de la distance importante entre ce site et le parc éolien en projet, il n'y aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.2.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000 a été recensé lors de l'état initial. La distance séparant le site du projet éolien et le site Natura 2000, d'environ 7,7 km, induit de très faibles probabilités de voir des individus fréquenter les deux sites. Ainsi, les populations du site Natura 2000 ne seront pas impactées pas le projet éolien.

La construction du parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura donc aucun effet notable dommageable sur les populations de Sonneur à ventre jaune du site Natura 2000.

5.2.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Le Lucane cerf-volant est une espèce inféodée aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. Aucun habitat favorable à cette espèce ne sera impacté au sein de la zone Natura 2000. Sur le site d'implantation du parc éolien d'Aérodos Chambonchard, seuls quatre jeunes chênes (moins favorables à l'espèce) seront abattus. Cependant, au regard des importantes superficies d'habitats favorables au sein du périmètre de la ZSC et sur les secteurs environnants, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

En conclusion, la création du parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.2.3.5 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien d'Aérodos Chambonchard est situé dans le bassin versant du ruisseau de Créchat, affluent de la Tardes, elle-même affluent du Cher. Les éoliennes les plus proches de milieux aquatiques sont E1, E3 et E4 (66 m de distance au plus proche pour E3 ; 133 m de distance au plus loin pour E1). Un risque de pollution directe via le réseau hydrographique est donc possible durant la phase travaux (des matières en suspension, fuites d'hydrocarbures, etc.).

On notera dans un premier temps que les risques sont limités à la phase de travaux et sont par conséquent temporaires. De plus, les mesures mises en place pour éviter et réduire les risques de pollutions des eaux superficielles et souterraines permettent d'évaluer l'impact sur l'hydrographie comme très faible. **Par conséquent, le risque de pollution via cette connexion hydrographique est négligeable.**

Les aménagements des éoliennes E1, E3 et E4 présentent un risque de perturbation du réseau hydrographique en aval, ce dernier faisant partie de la ZSC.

L'aspect temporaire de ces risques ainsi que les mesures engagées pour éviter et réduire les impacts des travaux sur le milieu aquatique permettent de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Toxostome, Chabot commun, Lamproie de Planer, Cordulie à corps fin et Loutre d'Europe).

5.3 ZSC FR7401124 - Bassin de Gouzon

5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 740 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à près de 16 kilomètres à l'ouest de la première éolienne (E1).

Ce site est situé dans la partie sud-est de la plaine sédimentaire de Gouzon. L'étang des Landes est le seul étang d'origine naturelle de la région Limousin. Sa surface relativement importante (environ 120 ha) et la riche végétation qui l'occupe en font un milieu d'une rare diversité biologique. Les deux étangs à l'amont, lui servant d'alimentation, présentent également une diversité biologique comparable à une échelle moindre.

5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (60 %) et d'eaux douces intérieures (30 %). On y dénombre 7 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, aucun n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	-	-

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 12 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. **Parmi elles, six ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.**

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1831	Fluteau nageant	<i>Luronium natans</i>	-	-
Poissons	5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	-	-
Invertébrés	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	-
Amphibiens	1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	-	-
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	-
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	-
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	-
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X

Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les évaluations détaillées des incidences du projet sur ces six espèces sont développées ci-après.

5.3.3 Évaluation détaillée des incidences du projet éolien

5.3.3.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien d'Aérodos Chambonchard se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000, à près de 16 km à l'ouest (éolienne E1). Aucun des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n'a été relevé sur le site du projet.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.3.3.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Ce site Natura 2000 est situé à environ 16 km de la plus proche éolienne (E1). Toutes les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000 ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard : **le Grand Murin, le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe et le Petit Rhinolophe.**

Le **Grand Murin** a été contacté ponctuellement sur le site lors de l'étude. Cette espèce se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez *et al.* 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (sept cas en Europe dont trois en France – Dürr, 2019) mais ses hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. Si le Grand Murin prospecte les milieux boisés et bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km - maxima connus à 25 km - (Arthur et Lemaire, 2015). Le site du projet d'Aérodos Chambonchard se situe donc en limite de l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC. **Il existe en conséquence un risque, bien que particulièrement faible, de collision pour les individus appartenant aux populations de la ZSC.**

Le **Murin de Bechstein** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet les individus ne s'éloignent pas à plus de 4 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse, la moyenne étant plutôt de 1 à 2,5 km (Dietz *et al.*, 2009, p. 249). Il a été contacté plusieurs fois par saison et n'a pas été rencontré en gîte estival, préférant les gîtes arboricoles en été. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face

au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC implique que le projet éolien se situe bien en-dehors du domaine vital théorique du Murin de Bechstein. **Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.**

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez *et al.* 2014).

Ainsi, le parc éolien en projet se situera hors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 16 km). Cette espèce chasse en lisière et s'en éloigne peu. Elle évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. **L'incidence du parc éolien sera donc non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.**

Enfin, **le Petit Rhinolophe** est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, ses territoires de chasses sont en général situés dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte, les plus grandes distances étant de 4 à 6,4 km (Dietz *et al.*, 2009, p. 172). Ainsi, l'éolienne la plus proche du site Natura 2000 se trouvera hors du domaine vital théorique du Petit Rhinolophe. En outre, c'est une espèce très peu sensible à l'éolien (aucun cas de mortalité connu) en raison de sa faible hauteur de vol (quelques mètres de hauteur) pratiquée à proximité des corridors boisés (haies, lisières). **Ainsi le risque de collision est négligeable sur cette espèce.**

Par ailleurs, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact.

Au vu de la distance importante entre ce site et le parc éolien en projet, il n'y aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne du chêne sont des espèces inféodées aux arbres anciens, et plus particulièrement le Chêne. Aucun habitat favorable à ces espèces ne sera impacté au sein de la zone Natura 2000. Sur le site d'implantation du parc éolien d'Aérodos Chambonchard, seuls quatre jeunes chênes (moins favorables à l'espèce) seront abattus. Cependant, au regard des importantes

superficies d'habitats favorables au sein du périmètre de la ZSC et sur les secteurs environnants, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

En conclusion, la création du parc éolien d'Aérodès Chambonchard n'aura aucune incidence notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.3.3.4 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Il n'existe aucune liaison hydrologique entre le site Natura 2000 et le projet éolien, chacun étant situé dans un bassin versant différent. **Par conséquent, le risque de pollution via cette connexion hydrographique est inexistant.**

Aussi, aucun impact sur les milieux aquatiques et les espèces associées du Bassin de Gouzon n'est attendu.

5.4 ZPS FR412002 – Etang des Landes

5.4.1 Description de la zone

Cette ZPS de 740 hectares, validée par l'arrêté du 3 mars 2006, se trouve à environ 14,5 kilomètres à l'ouest de la première éolienne (E1). Ce site est remarquable pour sa diversité de milieux concentrés dans un périmètre restreint. Il est composé d'espaces agricoles bocagers, d'un massif conséquent boisé de feuillus et d'un ensemble de trois étendues d'eau parmi lesquelles figure l'Etang des Landes, le plus vaste étang d'origine naturelle du Limousin (120 hectares). Cette mosaïque d'habitat favorise l'épanouissement d'une diversité avifaunistique remarquable.

5.4.2 Intérêt et espèces cibles

Lors de la période hivernale et pendant les saisons de migrations, les étangs accueillent de nombreux d'oiseaux liés aux zones humides (rapaces, limicoles, canards, hérons, etc.) dont, naturellement, des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Certaines d'entre elles fréquentent le site régulièrement tels le Milan noir, la Grue cendrée, la Guifette moustac, la Guifette noire, la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette. D'autres tels l'Oie rieuse, la Bécassine double, le Plongeon imbrin, le Hibou des marais ou le Harle piette sont plus rares.

Pendant la période de reproduction, le Bois des Landes abrite le Pic mar, le Pic noir, le Milan noir et la Bondrée apivore. Tandis que les zones bocagères constituent des zones de nidification pour l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur. Les zones ouvertes de cultures et prairies sont favorables au Busard Saint-Martin. Enfin, les abords des étangs et les roselières permettent la reproduction du Busard des roseaux, de la Marouette de Baillon, de la Marouette poussin, de l'Aigrette garzette, du Bihoreau gris, du Héron pourpré, du Martin pêcheur ou encore du Butor étoilé.

Au total, 49 espèces d'intérêt communautaire fréquentent la ZPS « Etang des Landes » tout au long de l'année. Parmi elles, neuf atteignent des effectifs notables sur le site (inférieur ou égale à 2 % de la population nationale). Il s'agit de la Bondrée apivore, du Busard Saint-Martin, du Milan noir, de la Marouette ponctuée, de l'Alouette lulu, de la Pie-grièche écorcheur, de l'Aigrette garzette, du Bihoreau gris et du Héron pourpré (en rouge dans le tableau ci-contre).

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population
Accipitriformes	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Migrations	60 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Reproduction	1-2 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Hivernant	1-2 individus	Présente	Non significative
			Migrations	-	Présente	Non significative
			Sédentaire	1 couple	Présente	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Hivernant	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrations	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Sédentaire	1-5 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Migrations	30 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
		Reproduction	5-10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
Milan royal	<i>Milvus migrans</i>	Hivernant	1-3 individus	Présente	Non significative	
		Migrations	20 individus	Présente	Non significative	
Anseriformes	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative
	Harle piette	<i>Mergamus albellus</i>	Migrations	-	Présente	Non significative
	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	Migrations	-	Présente	Non significative
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Migrations	1-15 individus	Présente	Non significative
	Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migrations	-	Présente	Non significative
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative
	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Migrations	-	Présente	Non significative
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Migrations	50 individus	Présente	Non significative
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Migrations	60 individus	Présente	Non significative
	Édicnème criard	<i>Burhinus oedipnemus</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrations	1-13 individus	Présente	Non significative
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative
	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Migrations	1-6 individus	Présente	Non significative
	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Migrations	1-6 individus	Présente	Non significative
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Migrations	1-5 individus	Présente	Non significative
Hivernant			-	Présente	Non significative	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	2-10 couples	Présente	Non significative
			Migrations	1 individu	Présente	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant	1 individu	Présente	Non significative
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative
Gaviiformes	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Hivernant	1 individu	Présente	Non significative
			Migrations	2500 individus	Présente	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrations	2500 individus	Présente	Non significative
	Marouette de Baillon	<i>Porzana pisilla</i>	Reproduction	-	Présente	Non significative
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Reproduction	1-5 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	Reproduction	-	Présente	Non significative
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative	
Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Hivernant	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrations	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Sédentaire	10-25 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Migrations	-	Présente	Non significative
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction	5-10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
Pelecaniformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Migrations	15 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Reproduction	2 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Migrations	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Reproduction	5-10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Hivernant	-	Présente	Non significative
	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Migrations	-	Présente	Non significative
			Reproduction	-	Présente	Non significative
			Hivernant	-	Présente	Non significative
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migrations	1-5 individus	Présente	Non significative
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Migrations	1-2 individus	Présente	Non significative	
		Hivernant	70 individus	Présente	Non significative	
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Migrations	-	Présente	Non significative	
		Migrations	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Reproduction	4-10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
		Migrations	1 individu	Présente	Non significative	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative	
		Migrations	-	Présente	Non significative	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Sédentaire	1-5 couples	Présente	Non significative	
		Hivernant	1 individu	Présente	Non significative	
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Migrations	1 individu	Présente	Non significative
			Migrations	1 individu	Présente	Non significative

Tableau 9 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Etang des Landes »

5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.4.3.1 Populations hivernantes

Espèces de petites tailles à faible rayon d'action

Parmi les espèces à faible rayon d'activité inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseau, seule l'Alouette lulu est présente l'hiver sur la ZPS « Etang des Landes ». La distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (environ 16 kilomètres) est importante. Ainsi, la présence du parc ne perturbera pas la population hivernante d'Alouette lulu de la ZPS.

Le projet de parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura aucune incidence significative sur les populations hivernantes d'Alouette lulu de la ZPS.

Martin-pêcheur d'Europe

Le projet de parc éolien d'Aérodos Chambonchard et l'Etang des Landes sont situés dans des bassins versants hydrographiques différents, ainsi il est peu probable que les individus qui hivernent sur la ZPS se dispersent pour aller fréquenter les abords du parc éolien. De plus, cette espèce vole à très faible altitude et ne sera vraisemblablement pas affectée par la présence des aérogénérateurs. Rappelons, a fortiori, que le projet sera distant de près de 16 kilomètres vis-à-vis de l'Etang des Landes. Cette distance réduira sans aucun doute l'occurrence des visites des individus provenant de la ZPS sur le site du projet.

L'incidence attendue du futur parc sur la population hivernante de Martin-pêcheur d'Europe de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

Ardéidés

Le Butor étoilé fréquente les roselières étendues. Aucun habitat de ce type n'existe sur le site du projet ou dans sa proche périphérie, aussi il est peu probable que le Butor étoilé fréquente le secteur.

La Grande aigrette est très mobile en hiver. Compte tenu de son important rayon d'activité, il ne peut être exclu que des individus qui hivernent dans la ZPS « Etang des Landes » occupent occasionnellement le parc. Néanmoins, la distance entre le projet et le site Natura 2000 limitera probablement la fréquence des visites de ces oiseaux sur le site du projet. Notons qu'aucun cas de mortalité imputable à une éolienne n'est connu à ce jour. Il est probable que les mœurs farouches de cet échassier conduisent les individus à se méfier de ces structures verticales.

L'incidence attendue du futur parc sur le Butor étoilé est considérée comme nulle. Celle-ci est estimée non significative sur la population hivernante de Grande Aigrette.

Plongeon imbrin

En hiver, le Plongeon imbrin est une espèce très rare sur la ZPS « Etang des Landes ». Lorsqu'elle fréquente les eaux douces, cette espèce affectionne les lacs profonds et de grande superficie (plus de 20 ha généralement). C'est probablement ce dernier critère qui conduit l'espèce à utiliser occasionnellement l'Etang des Landes comme zone d'hivernage. Aucun étang d'une telle superficie n'existe sur et à proximité du site du projet. Ainsi, il est peu probable que le Plongeon imbrin fréquente le secteur.

L'incidence attendue du futur parc sur la population hivernante de Plongeon imbrin de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

Rapaces

• Busards

En hiver, les rapaces à grand rayon d'activité comme le Busard Saint-Martin et le Busard des Roseaux sont mobiles et peuvent s'écarter de leurs zones d'hivernage. Les individus fréquentant la ZPS sont susceptibles d'utiliser la zone du projet comme zone de chasse. Néanmoins, compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (16 kilomètres environ), les visites de ces oiseaux sur le site du projet seront probablement peu fréquentes. Dans ces conditions, ces espèces seront peu exposées au risque de collision avec les pales. Ces espèces sont par ailleurs connues pour chasser à basse altitude, limitant ainsi tout risque de collision en activité de chasse.

L'incidence du projet d'Aérodos Chambonchard sur les populations hivernantes de busards de la ZPS « Etang des Landes » est évaluée comme non significative.

• Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin fait partie des espèces sensibles aux éoliennes. Ses mœurs qui l'amènent à évoluer régulièrement à hauteur de pales ainsi que la petite taille de la population Européenne sont à l'origine de ce classement. Pendant sa période de reproduction, le Faucon pèlerin chasse généralement dans les milieux ouverts à trois kilomètres en périphérie de son territoire (Working Group of German State Bird Conservancies, 2015). Son rayon d'action hors période de reproduction, probablement plus vaste, est moins connu. Il ne peut être exclu que les individus qui hivernent sur la ZPS « Etang des Landes » fréquentent le site du projet d'Aérodos Chambonchard. Cependant, la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (16 kilomètres environ) est vraisemblablement suffisante pour que les visites sur le secteur du futur parc soient peu fréquentes. Ainsi, les individus de la ZPS seront probablement peu exposés aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Faucon pèlerin de la ZPS « Etang des Landes » est évaluée comme non significative.

- **Hibou des marais**

Le Hibou des marais est un hivernant rare et occasionnel en Limousin et sur la ZPS « Etang des Landes ». A cette période, il affectionne en particulier les landes, les friches, les tourbières et les marais mais se contente également d'habitats plus ordinaires tels les chaumes de cultures. Compte tenu de sa rareté régionale et de la distance importante entre la ZPS et le site du futur parc, le Hibou des marais sera faiblement exposé aux risques de collisions avec les pales des éoliennes.

L'incidence attendue du futur parc sur la population hivernante du Hibou des marais de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

- **Milan royal**

Le Milan royal fait partie des espèces les plus impactées par le risque de collision (568 cas recensés selon Dürr, 2019) ce qui lui confère le plus haut niveau de sensibilité. Sur ses sites de reproduction, même s'il peut s'éloigner jusqu'à 15 kilomètres de son nid, le Milan royal exploite majoritairement les zones de chasse favorables présentes dans un rayon de deux kilomètres autour de son aire. Le rayon d'action du rapace hors période de reproduction est moins connu néanmoins, compte tenu de ses capacités de dispersion pendant la période de reproduction, il est possible que les individus qui hivernent sur la ZPS « Etang des Landes » fréquentent le site du projet d'Aérodos Chambonchard. Cependant, la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (16 kilomètres) est vraisemblablement suffisante pour que les visites sur le secteur du futur parc soient peu fréquentes. Ainsi, les individus de la ZPS seront probablement peu exposés aux risques de collisions avec les pales.

L'incidence du projet sur la population hivernante de Milan royal de la ZPS « Etang des Landes » est évaluée comme non significative.

5.4.3.2 Populations migratrices

Espèces de petites tailles à faible rayon d'action

Parmi les espèces à faible rayon d'activité inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseau, seuls l'Alouette lulu, le Bruant ortolan et la Gorgebleue à miroir utilisent la ZPS « Etang des Landes » comme zone de halte migratoire. Compte tenu de la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (16 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence sur les populations d'oiseaux de petite taille faisant halte sur la ZPS.

Le futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura aucune incidence significative sur les populations migratrices d'Alouette lulu, de Bruant ortolan et de Gorgebleue à miroir.

Oiseaux d'eaux

Les oiseaux migrateurs qui se concentrent dans la ZPS « Etang des Landes » pendant les saisons de migrations sont en grande partie des espèces liées aux zones humides. Une diversité notable d'espèces d'intérêt communautaire peut y séjourner lors de haltes migratoires parmi lesquelles des limicoles (Chevalier sylvain, Echasse blanche, Avocette élégante, Bécassine double, etc.), des ardéidés (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Butor étoilé), des ansériformes (Harle Piette, Fuligule nyroca, Oie rieuse) ou encore la Spatule blanche, la Sterne pierregarin, la Guifette moustac et la Guifette noire entre autres. Sur le site de Chambonchard, aucune espèce liée aux espaces aquatiques de petite ou moyenne taille inscrite à l'Annexe I n'a été contactée sur le site du futur parc. Sur la ZPS, les trois étangs, dont l'Etang des Landes qui est peu profond et d'une superficie remarquable (120 hectares), sont à l'origine de la diversité de taxons présents. Le secteur du futur parc est, quant à lui, entouré de quelques étangs et mares qui apparaissent beaucoup moins attractifs même s'il ne peut être exclu que ces espèces les fréquentent de manière occasionnelle. Les risques de chocs avec les pales des éoliennes seront réduits au vu de la typologie des habitats présents au sein de la zone d'implantation potentielle.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations migratrices d'oiseaux d'eau de petite et moyenne taille de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

Rapaces et grands échassiers

Le Balbuzard pêcheur, le Busard des roseaux, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin, le Hibou des marais, le Milan noir, le Milan royal, la Cigogne noire, la Cigogne blanche, la Grande Aigrette, le Héron pourpré et la Grue cendrée occupent plus ou moins régulièrement la ZPS « Etang des Landes » lors des saisons de migrations. Les concentrations de Grue cendrée notamment y sont remarquables : jusqu'à 2 500 individus. Les espèces de grande envergure trouvent dans la mosaïque d'habitat une richesse et une diversité de proies (concentration d'oiseaux, poissons, crustacés, mollusques) nécessaires pour poursuivre leur route migratoire. En comparaison, les quelques étangs et mares existant sur le site de Chambonchard sont beaucoup moins attrayants. Néanmoins, compte tenu des rayons d'action de ces espèces de grande taille, il ne peut être exclu que des individus provenant de la ZPS occupent le site du parc lors de haltes migratoires. Toutefois, compte tenu de la distance du projet, les visites des individus occupant la ZPS seront vraisemblablement peu fréquentes ce qui limitera les risques de chocs.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations migratrices de rapaces et de grands échassiers de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : le Pluvier doré, le Pluvier Guignard et Œdicnème criard

La ZPS « Etang des Landes » accueille en petits effectifs des rassemblements de Pluviers dorés (1-13 individus) et d'Œdicnèmes criards (1-2 individus). Occasionnellement, le Pluvier guignard peut également y être observé. Pour ces trois espèces, la distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement est vraisemblablement suffisante pour ne pas les perturber.

L'incidence attendue du futur parc sur les populations migratrices d'Œdicnème criard, de Pluvier doré et de Pluvier guignard de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

Route migratoire principale (nord-est/sud-ouest)

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest et l'axe de migration secondaire (nord-sud), les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS « Etang des Landes ». Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions). Aussi, étant donnée la distance entre le parc et l'éolienne la plus proche (16 kilomètres de E1), l'attractivité du secteur ne sera pas affectée.

L'incidence attendue du futur parc sur l'ensemble des oiseaux migrateurs qui survolent la ZPS « Etang des Landes » est jugée nulle.

5.4.3.3 Populations nicheuses

Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

L'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, le Pic mar et le Pic noir se reproduisent sur la ZPS « Etang des Landes ». Compte tenu de la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à cet espace d'intérêt (16 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence sur les populations d'oiseaux de petite taille qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Le futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses d'Alouette lulu, de Pie-Grièche écorcheur, de Pic mar et de Pic noir de la ZPS « Etang des Landes ».

Martin-Pêcheur d'Europe

Le Martin-Pêcheur d'Europe est un oiseau de petite taille qui fréquente essentiellement les cours d'eau, les mares et les étangs. Son domaine vital correspond généralement à une portion de rivière de 2 à 3 km. Celui-ci peut s'étendre jusqu'à 7 km sur les grands cours d'eau (Géroutet, 2010). Comme cela a déjà été évoqué, entre la ZPS et le futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard, le réseau hydrographique est très développé. Ainsi, il ne peut être exclu que les individus de la ZPS se dispersent et qu'ils fréquentent les abords du parc éolien. Toutefois, cette espèce qui vole à très faible altitude ne sera vraisemblablement pas affectée par la présence des aérogénérateurs. Rappelons, *a fortiori*, que le projet sera distant de près de 16 kilomètres vis-à-vis de l'Etang des Landes. Cette distance réduira vraisemblablement l'occurrence des visites des individus provenant de la ZPS sur le site du projet.

L'incidence attendue du futur parc sur la population nicheuse de Martin-pêcheur d'Europe de la ZPS « Etang des Landes » est non significative.

Ardéidés et marouettes

Le Butor étoilé, la Marouette de Baillon et la Marouette poussin dont l'Etang des Landes est le seul site de reproduction historiquement connu en Limousin ont été classés parmi les espèces régionalement éteintes sur la récente liste rouge des oiseaux nicheurs du limousin.

Sur ce même territoire, la Marouette ponctuée est également uniquement connue nicheuse dans la ZPS « Etangs des Landes ». Cette répartition localisée s'explique par l'extrême exigence du rallidé en termes de végétation et de niveau d'eau pour le choix de son site de reproduction. Celui-ci apprécie particulièrement les grandes étendues marécageuses composées à la fois de cariçaies et de vasières. Aucun habitat de ce type n'existe sur le site du projet ou dans sa proche périphérie, ainsi il est peu probable que la Marouette ponctuée fréquente le secteur.

Le Héron pourpré est très présent dans la ZPS « Etang des Landes ». 4 à 10 couples y sont recensés. Cette espèce est généralement associée aux grandes roselières où il nidifie. Néanmoins, il utilise régulièrement les berges de rivières et ruisseaux ainsi que les pâtures pour se nourrir. Compte tenu de sa taille, de son rayon d'action vraisemblablement large, il ne peut être exclu que le Héron pourpré fréquente le secteur d'implantation des éoliennes comme zone de chasse. Toutefois, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS demeure relativement élevée (plus de 16 kilomètres). Dans ces conditions, l'occupation du site par les individus se reproduisant sur la ZPS sera vraisemblablement faible. Notons que l'espèce n'a jamais été observée sur le site lors de l'état initial. De même, les milieux aquatiques présents sur le site de Chambonchard apparaissent peu attractifs et très éloignés pour l'Aigrette garzette et le Bihoreau gris, espèces qui n'ont jamais été observées malgré une surveillance systématique des mares et de l'étang de

Couture. Pour ces motifs, l'occupation du site par ces deux hérons sera vraisemblablement occasionnelle voire exceptionnelle. Cette faible fréquentation de la zone limitera l'incidence du projet sur ces espèces.

L'incidence attendue du futur parc sur la Marouette de Baillon, la Marouette poussin et le Butor étoilé, espèces disparues de la ZPS « Etang des Landes » est considérée comme nulle.

Compte tenu de la faible attractivité du site du projet et de sa distance vis-à-vis de la ZPS, l'incidence attendue du futur parc sera non significative sur les populations de Marouette ponctuée, de Héron pourpré, d'Aigrette garzette et de Bihoreau gris. Ces incidences ne remettent pas en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

Rapaces

- **Bondrée apivore**

La Bondrée apivore possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Dans la ZPS étudiée, un à deux couples sont présents. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 et 10 km². Étant donnée la taille de son territoire et la distance entre la ZPS « Etang des Landes » et la zone d'implantation (environ 16 kilomètres), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Chambonchard pour s'alimenter. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collisions.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Etang des Landes » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Deux espèces de busards se reproduisent sur la ZPS « Etang des Landes » : le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux. Le Busard Saint-Martin, vraisemblablement plus farouche vis-à-vis des éoliennes, semble en conséquence moins sensible vis-à-vis des collisions avec les pales. 63 cas de mortalité imputables à des éoliennes sont connus en Europe (Dürr, 2019) pour le Busard des roseaux. Cette occurrence couplée au statut peu favorable de l'espèce au niveau national (quasi-menacé) conduit à classer le Busard des roseaux parmi les espèces impactées par les éoliennes.

Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS, il est peu probable mais pas impossible que des individus se reproduisant dans la ZPS utilisent la zone du parc occasionnellement comme aire de chasse. Toutefois, les busards, notamment le Busard Saint-Martin, sont capables de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur leurs zones de chasse (Albouy, 2005 ; Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Lorsqu'ils recherchent leurs proies, ces rapaces pratiquent un vol battu à faible altitude. Ce

comportement particulier ainsi que la faible occurrence estimée du passage de ces oiseaux sur le site participeront vraisemblablement à la diminution du risque de collision avec les pales.

L'incidence du projet d'Aérodos Chambonchard sur les populations nicheuses de busards de la ZPS « Etang des Landes » est évaluée comme non significative.

- **Milan noir**

Le Milan noir a été observé sur la zone d'implantation potentielle et à ses abords directs pendant la période de reproduction. Cette espèce apparaît utiliser le site du projet régulièrement notamment lors de ses prospections alimentaires. Même s'il est plus probable que les individus contactés lors de l'état initial soient les individus nicheurs locaux (trois couples dont un dans la ZIP), compte tenu de la taille importante des territoires de chasse de cette espèce (5 à 10 kilomètres autour du nid), la fréquentation du site du projet par les individus qui se reproduisent dans la ZPS « Etang des Landes » ne peut être exclue. Un effet barrière a été noté sur le Milan noir dans au moins quatre études différentes (Hötter, 2006). De plus, ce rapace apparaît assez sensible aux collisions avec les éoliennes puisque 142 cas de mortalité imputables à l'éolien ont été recensés par Dürr (2019). Néanmoins, la distance entre le futur parc et la ZPS est conséquente (16 kilomètres au plus proche). L'occupation du site par les individus se reproduisant sur la ZPS sera vraisemblablement faible.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Etang des Landes » est évaluée comme faible. Cette incidence n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Etang des Landes ».

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Evaluation incidence
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Bondrée apivore	Inférieure ou égale 2 %	Migrations	28 migrants	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Reproduction	Nicheur possible dans l'aire d'étude rapprochée	Fréquentation du site potentiellement peu probable. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
	Busard cendré	Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Busard des roseaux	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
		Non significative	Migrations	3 migrants dont 1 en halte	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
		Non significative	Sédentaire	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
	Busard Saint-Martin	Inférieure ou égale 2 %	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Migrations	1 migrant	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Sédentaire	Nicheur probable dans l'aire d'étude rapprochée	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
	Circaète Jean-le-blanc	Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Milan noir	Inférieure ou égale 2 %	Migrations	2 migrants	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Inférieure ou égale 2 %		Reproduction	Nicheur probable dans l'aire d'étude rapprochée	Espèce assez sensible à l'éolien. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS importante (16 kilomètres).	Non significatif	
Milan royal	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif	
		Non significative	Migrations	176 migrants dont 57 en halte	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Anseriformes	Fuligule nyroca	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Harle piette	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Oie rieuse	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
Charadriiformes	Avocette élégante	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Bécassine double	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Chevalier sylvain	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Echasse blanche	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Goéland marin	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Guifette moustac	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Guifette noire	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Œdicnème criard	Non significative	Migrations	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS importante (16 kilomètres).	Non significatif
	Pluvier doré	Non significative	Migrations	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS importante (16 kilomètres).	Non significatif
	Pluvier guignard	Non significative	Migrations	Non observé	Distance entre futur parc et la ZPS importante (16 kilomètres).	Non significatif
	Sterne caugek	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Sterne naine	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
	Sterne pierregarin	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	Non significative	Hivernant	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante. Espèce dont l'altitude de vol est peu importante. Espèce vraisemblablement peu sensible aux éoliennes	Non significatif
		Non significative	Sédentaire	Non observé		

Ordre	Espèces Prioritaire	Proportion de la population nationale	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la ZPS	
					Motivation	Evaluation incidence
Falconiformes	Faucon émerillon	Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Faucon pèlerin	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
		Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
Gaviiformes	Plongeon imbrin	Non significative	Hivernant	Non observé	Aucun habitat favorable à l'espèce sur le site du projet et dans l'aire d'étude rapprochée. Fréquentation du secteur peu probable.	Non significatif
Gruiformes	Grue cendrée	Non significative	Migrations	17 migrateurs	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Marouette de Baillon	Non significative	Reproduction	Non observé	Espèce disparue de la ZPS. Espèce régionalement éteinte.	Nulle
	Marouette ponctuée	Inférieure ou égale 2 %	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Reproduction	Non observé	Aucun habitat favorable à l'espèce sur le site du projet et dans l'aire d'étude rapprochée. Fréquentation du secteur peu probable.	Non significatif
	Marouette poussin	Non significative	Reproduction	Non observé	Espèce disparue de la ZPS. Espèce régionalement éteinte.	Nulle
	Râle des genêts	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
Passeriformes	Alouette lulu	Inférieure ou égale 2 %	Hivernant	14 contacts en hiver	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Migrations	6 migrateurs en halte	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Sédentaire	Nicheurs sur site (11 territoires identifiés)	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
	Bruant ortolan	Non significative	Migrations	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
	Gorgebleue à miroir	Non significative	Migrations	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
	Pie-grièche écorcheur	Inférieure ou égale 2 %	Reproduction	Nicheurs sur site (8 territoires identifiés)	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
Pélécaniformes	Aigrette garzette	Inférieure ou égale 2 %	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Reproduction	Non observé	Zones d'alimentation favorable pas ou peu représentées sur la zone d'implantation. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
	Bihoreau gris	Inférieure ou égale 2 %	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
		Inférieure ou égale 2 %	Reproduction	Non observé	Zones d'alimentation favorable pas ou peu représentées sur la zone d'implantation. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
	Butor étoilé	Non significative	Hivernant	Non observé	Aucun habitat favorable à l'espèce sur le site du projet et dans l'aire d'étude rapprochée. Fréquentation du secteur peu probable.	Nulle
		Non significative	Migrations	Non observé	Aucun habitat favorable à l'espèce sur le site du projet et dans l'aire d'étude rapprochée. Fréquentation du secteur peu probable.	Non significatif
		Non significative	Reproduction	Non observé	Espèce disparue de la ZPS. Espèce régionalement éteinte.	Nulle
	Cigogne blanche	Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Cigogne noire	Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif
	Crabier chevelu	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif
Grande aigrette	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif	
	Non significative	Migrations	3 migrateurs en halte	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif	
Héron pourpré	Inférieure ou égale 2 %	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif	
	Inférieure ou égale 2 %	Reproduction	Non observé	Fréquentation du site vraisemblablement faible. Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif	
Spatule blanche	Non significative	Migrations	Non observé	Faible attractivité des étendues d'eau présente sur le site du projet.	Non significatif	
Piciformes	Pic mar	Non significative	Sédentaire	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
	Pic noir	Non significative	Sédentaire	Non observé	Espèce de petite taille exploitant un territoire de faible importance. Distance suffisante entre projet et ZPS	Non significatif
Strigiformes	Hibou des marais	Non significative	Hivernant	Non observé	Fréquentation du site potentiellement peu importante. Distance du futur parc vis-à-vis de la ZPS suffisante	Non significatif
		Non significative	Migrations	Non observé	Distance du projet vis-à-vis de la ZPS suffisamment importante	Non significatif

Tableau 10 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Etang des Landes »

5.5 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Quatre sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 18 kilomètres autour du projet de parc éolien. Il s'agit de trois Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Plusieurs espèces de **chiroptères** fréquentant le site d'implantation du projet éolien sont également présentes dans l'ensemble des ZSC identifiées dans ce périmètre. Les populations de chiroptères des « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » et des « Gorges du Haut Cher » sont susceptibles de fréquenter le site du projet d'Aérodos Chambonchard. Les destructions d'habitats favorables aux chiroptères étant limitées sur le projet et la mise en place notamment de la mesure de replantation de haie permet le maintien de corridors de déplacement et de territoires de chasse pour l'ensemble du cortège chiroptérologique. Parallèlement, la mise en place d'une programmation préventive de toutes les éoliennes permettra de diminuer grandement les risques de collisions pour les chiroptères fréquentant le parc (en lien avec la proximité des corridors). Les modalités détaillées de cet arrêt programmé sont précisées dans l'étude d'impact. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les populations présentes sur le site Natura 2000 du « Bassin de Gouzon » viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont globalement limitées en raison de la distance du projet d'Aérodos Chambonchard vis-à-vis de cette ZSC.

Le **Sonneur à ventre jaune et le Lucane cerf-volant** de la ZSC « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » sont susceptibles de fréquenter le site du projet. Le projet d'Aérodos Chambonchard n'entraînera pas de destruction d'arbres favorables aux insectes saproxyliques comme le Lucane cerf-volant. Dans le but de prévenir les risques d'enfouissement ou d'écrasement des adultes, immatures, larves et œufs d'amphibiens, des mesures de choix de la période optimale d'intervention, de mise en place de filets de protection pour les amphibiens lors de la phase chantier et d'identification et d'évitement des zones de reproduction favorables au Sonneur à ventre jaune sont détaillées dans l'étude d'impact. Les espèces de faune terrestre des autres sites Natura 2000 ne possèdent pas de capacités de déplacement suffisantes pour fréquenter le futur parc éolien d'Aérodos Chambonchard.

Enfin, plusieurs espèces d'**oiseaux** à grande capacité de déplacement de la ZPS « Etang des Landes » peuvent être amenées à fréquenter le site du projet, malgré la distance importante de 16 km séparant les deux secteurs.

La prise en compte des effets cumulés entre les différents parcs éoliens en projet au sein de l'aire d'étude éloignée est présentée en partie 5.3 du volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement (Tome 4.4).

Tenant compte des capacités de dispersion des espèces, ou encore des préférences et exigences écologiques, et considérant les effets du projet et les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, **les incidences du projet éolien sur l'état de conservation des populations de l'ensemble des espèces étudiées des sites Natura 2000 sont jugées non significatives**. A noter que les résultats du suivi mortalité mené en 2019 sur le parc éolien de Chambonchard - Les Chaumes à proximité directe de projet d'Aérodos Chambonchard affichent une mortalité aviaire brute et estimée en dessous des moyennes de cadavres par éolienne et par an présentées dans le rapport de la LPO en juin 2017 et une mortalité chiroptérologique dans la moyenne des parcs étudiés.

Par conséquent, le projet éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt communautaire dont la nécessité de conservation a conduit à la désignation des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations et des objectifs de conservation du site Natura 2000 identifié. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur le site Natura 2000 n'est attendue.

Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction

D'après l'article R-122-4 modifié par Décret n°2016-1110 du 11 août 2016, l'étude d'impact doit contenir : « 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement. »

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact ont participé au dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui ont été acceptées par le maître d'ouvrage pour favoriser l'intégration du projet au sein des milieux naturels.

Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet et elles sont reprises dans le chapitre 6.1, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir (cf. chapitres 6.4, 6.5 et 6.6).

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique :

Mesure d'évitement : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de recréer globalement, sur site ou à proximité, la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement et de suivi : autre mesure proposée par le maître d'ouvrage et accompagnant la mise en œuvre du projet.

Afin d'assurer leur efficacité dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Échéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure
- Modalités de suivi le cas échéant

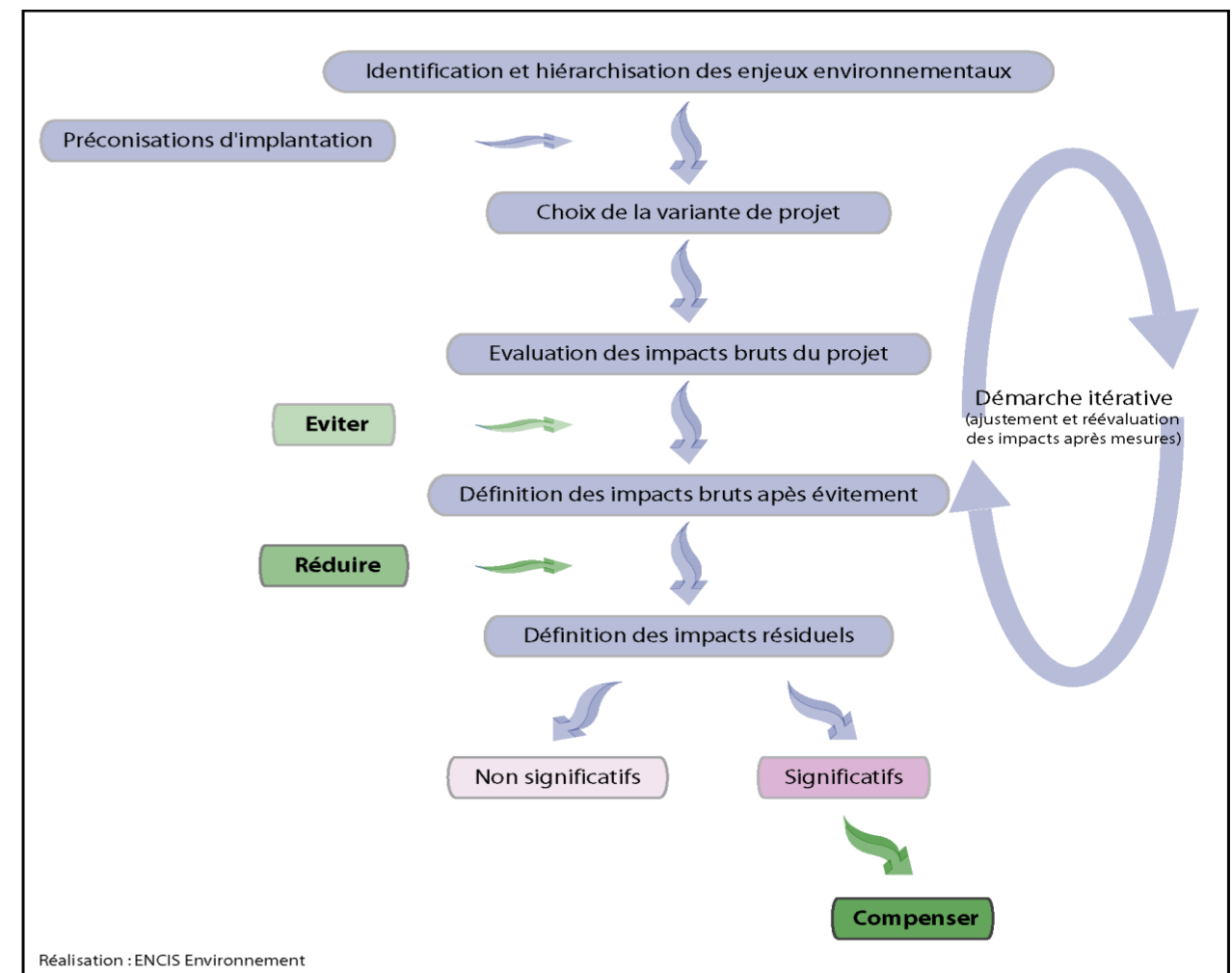


Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'incidence du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet d'Aérodos Chambonchard et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev-1	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats / Dérangement	Evitement / Réduction	Optimisation de l'implantation (réduction du nombre d'éoliennes à six), de l'emprise des aménagements et du tracé des pistes d'accès afin de réduire les coupes de haies et la destruction d'habitats naturels
Mesure MN-Ev-2	Risque de mortalité et effet barrière pour les oiseaux migrateurs	Evitement / Réduction	Evitement des zones de densification des flux de migrateurs
Mesure MN-Ev-3	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Réduction	Destruction des lisières et coupe d'arbre très limitée – évitement des zones de fort enjeu pour l'implantation de la majorité des éoliennes
Mesure MN-Ev-4	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	Evitement	Evitement des secteurs boisés (milieux à enjeux pour la faune terrestre)
Mesure MN-Ev-5		Evitement	Evitement des zones de reproduction d'amphibiens identifiées
Mesure MN-Ev-6		Evitement	Evitement des zones de reproduction d'odonates identifiées

Tableau 11 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement de la faune et de la flore - Destruction d'habitats	Réduction	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 4 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Mortalité et dérangement de la faune locale	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C3bis	Mortalité et dérangement des chiroptères	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Mortalité des chauves-souris	Évitement	Non significatif	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux	1 000 € pour la visite et 1 500 € par arbre abattu selon la procédure	En amont de l'abattage des haies	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C5	Risque de ruptures des continuités écologiques	Réduction	Non significatif	Elagage raisonné et conservation des houpiers	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C6	Mortalité directe des amphibiens	Évitement / Réduction	Non significatif	Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations des éoliennes et des zones de travaux de création des pistes d'accès	1 500 €	Pendant le chantier jusqu'au recouvrement des fouilles	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C7	Perte d'habitat potentiel pour les saproxylophages et de ressource alimentaire pour les chiroptères	Réduction	Non significatif	Conservation de troncs d'arbres morts abattus	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C8	Apports exogènes de plantes invasives	Évitement	Non significatif	Éviter l'installation de plantes invasives	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C9	Destruction de haies	Réduction Compensation	-	Plantation et gestion de linéaires de haies bocagères	62 000 €	Chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C10	Modification d'habitats potentiellement favorable au Sonneur à ventre jaune	Accompagnement	Non significatif	Création et gestion d'habitats favorables au Sonneur à ventre jaune	10 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C11	-	Accompagnement	-	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire – Landes et pelouses	5 000 €	-	Gestionnaires du site Natura 2000 / Entreprise spécialisée

Tableau 12 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait des chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Chiroptères : Collision / barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée au comportement des chiroptères	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E3	Avifaune : collision / effet barrière	Réduction	Non significatif	Ajustement du fonctionnement des éoliennes en fonction de l'activité de l'avifaune	Intégré aux frais d'exploitation et 19 000 à 48 000 € par éolienne et par an (systèmes DTbird ou SafeWind)	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E4	Collision	Réduction	Non significatif	Réduire l'attractivité des plateformes des éoliennes pour les rapaces	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E5	Avifaune : effet barrière et mortalité directe (Milan royal)	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes pendant la phase de migration postnuptiale	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E6	-	Suivi	-	Suivi réglementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation	54 000 € par an	Les trois premières années, puis une fois la cinquième année, puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E7	-	Suivi	-	Suivi du couple nicheur de Busard Saint-Martin	4 000 € par an	Les trois premières années	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 13 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle	10
Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle	10
Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000	15
Carte 4 : Projet éolien retenu	20
Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée	24
Carte 6 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée	24
Carte 7 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher » (Source :ONF)	30

Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue	19
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	23
Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	27
Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	27
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	32
Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	32
Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000	35
Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	35
Tableau 9 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Etang des Landes »	38
Tableau 10 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Etang des Landes »	44
Tableau 11 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet	50
Tableau 12 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier	51
Tableau 13 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation	52

Figures

Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser	49
--	----

Annexes



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401131 - Gorges de la Tardes et Vallée du Cher

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR7401131 1.3 Appellation du site : Gorges de la Tardes et Vallée du Cher

1.4 Date de compilation : 31/12/1995 1.5 Date d'actualisation : 29/06/2021

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020128933

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,50139°

Latitude : 46,20417°

2.2 Superficie totale

1234 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23035	BUDELIERE
23046	CHAMBONCHARD
23076	EVAUX-LES-BAINS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Najasplachnietea</i>		5,7 (0,46 %)		G	B	C	B	B
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,01 (0 %)		G	B	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planiliaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		0,2 (0,02 %)		G	B	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		11,6 (0,94 %)		G	B	C	C	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		0,2 (0,02 %)		G	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiliaires et des étages montagnard à alpin</i>		2,7 (0,22 %)		G	B	C	C	C
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		0,07 (0,01 %)		G	B	C	A	B
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilienii</i>		0,28 (0,02 %)		G	B	C	B	B
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0,1 (0,01 %)	3	G	B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	30,6 (2,48 %)		G	B	C	B	B
9120 <i>Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		28,3 (2,29 %)		G	B	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	1,98 (0,16 %)		G	A	C	A	A

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.

- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1355	Lutra lutra	p			i	P	G	C	B	C	B
F	5315	Cottus perifretum	p			i	R	G	C	B	C	B
F	5339	Rhodeus amarus	p	2	2	i		G	C	C	C	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	G	C	B	B	B
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1060	Lycaena dispar	p			i	P	G	C	C	C	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	G	C	B	C	B
F	1096	Lampetra planeri	p			i	R	G	C	C	A	C
A	1193	Bombina variegata	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	G	C	C	C	C

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



P		Cucubalus baccifer			i	P							X
P		Digitalis lutea			i	P							X
P		Doronicum pardalianches			i	P							X
P		Euphorbia cyparissias			i	P							X
P		Geranium pyrenaicum			i	P							X
P		Helleborus foetidus			i	P							X
P		Hieracium peleterianum			i	P							X
P		Hippocrepis comosa			i	P							X
P		Lunaria rediviva			i	P							X
P		Melampyrum sylvaticum			i	P							X
P		Peucedanum oreoselinum			i	P							X
P		Phegopteris connectilis			i	P							X
P		Pulicaria vulgaris			i	P							X
P		Ribes alpinum			i	P							X
P		Scilla autumnalis			i	P							X
P		Sedum hirsutum			i	P							X
P		Sempervivum arachnoideum			i	P							X
P		Senecio adonidifolius			i	P							X
P		Sorbus torminalis			i	P							X
P		Stachys recta			i	P							X
P		Thalictrum thalictroides			i	P							X
R		Lacerta agilis			i	P	X		X		X		
R		Lacerta viridis			i	P	X						X



R		Podarcis muralis			i	P	X		X		X		
R		Coronella austriaca			i	P	X		X		X		
R		Elaphe longissima			i	P	X						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmals = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	60 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

Présence d'anciennes mines d'or à proximité faisant l'objet d'un plan de réhabilitation.

Vulnérabilité : Abandon des activités de pâturage sur les landes et déficit de gestion forestière pour les habitats forestiers.

4.2 Qualité et importance

Situées en Basse Combraille, les gorges de la Tardes et la vallée du Cher forment un vaste ensemble de ravins composés essentiellement d'habitats forestiers entrecoupés de quelques landes et de beaux habitats rocheux. Elles constituent un important refuge pour la faune et la flore sauvages.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	B02.04	Élimination des arbres morts ou dépérissants		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	F02	Pêche et récolte de ressources aquatiques		I
L	F03	Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)		I
M	G01.01	Sports nautiques		B

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	C01.01	Extraction de sable et graviers		O
M	D01.05	Pont, viaduc		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	46 %
Etablissement public	17 %
Collectivité territoriale	10 %
Domaine public départemental	8 %
Domaine public de l'état	14 %
Autre	5 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000
DOCOB 2004
Révision DOCOB 2009
Révision DOCOB 2016

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	10 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
22	GSF D'EVAUX LES BAINS	+	10%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général 23

Adresse : Hôtel du Département 23000 Guéret

Courriel :

Organisation : ONF - agence de Limoges

Adresse : 40-42 avenue des Bénédictins 87000 Limoges

Courriel : laurent.riviere@onf.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB Site N2000 des Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1096_docobfr7401131_maj2016.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8301012 - Gorges du Haut-Cher

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR8301012 1.3 Appellation du site : Gorges du Haut-Cher
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 09/04/2019

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Auvergne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 01/09/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031147057>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,57028°

Latitude : 46,26639°

2.2 Superficie totale

1232 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
83	Auvergne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
03	Allier	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
03140	LAVAUT-SAINTE-ANNE
03145	LIGNEROLLES
03167	MAZIRAT
03185	MONTLUCON
03261	SAINTE-THERENCE
03233	SAINTE-GENEST
03279	TEILLET-ARGENTY
03314	VILLEBRET

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3150 <i>Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,01 (0 %)		G	D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		0,2 (0,02 %)		G	B	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		8,5 (0,69 %)		G	C	C	C	C
5110 <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		5,91 (0,48 %)		G	B	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,11 (0,01 %)		G	D			
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		4,62 (0,38 %)		G	C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,76 (0,06 %)		G	D			
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		70,85 (5,75 %)		G	B	C	B	B
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		0,54 (0,04 %)		G	B	C	A	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	34,13 (2,77 %)		G	B	C	B	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		18,61 (1,51 %)		G	C	C	C	C
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	84,88 (6,89 %)		G	B	C	B	B

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.

- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D				
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	M	D				
F	5315	<i>Cottus perifretum</i>	p			i	P	M	D				
F	6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	p			i	P	M	D				
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	M	D				
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	M	D				
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	M	D				
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	M	D				
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	M	D				
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	P	DD	D				
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	M	D				
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	M	D				
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	M	D				

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5,85 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,01 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	9,74 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0,52 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	22,31 %
N14 : Prairies améliorées	0,12 %
N15 : Autres terres arables	2,17 %
N16 : Forêts caducifoliées	56,45 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,58 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2,25 %

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 FR 830-1012 s'étend sur un linéaire de rivière d'environ 13,5 km et concerne huit communes, toutes situées dans le département de l'Allier.

Le climat du site est atlantique à tendance continentale. La pluviométrie moyenne est de 700 à 720 mm/an, la température moyenne sur l'année est de 10.5° avec des moyennes mensuelles pouvant atteindre les valeurs extrêmes de #15° à + 34 ° (poste météorologique référence de Montluçon), ce qui traduit l'influence continentale.

Le site se caractérise par la présence du Cher, rivière de 367 km de longueur, qui prend sa source dans le secteur haut des Combrailles, au Sud de la commune de Mérinchal (Creuse). Le Cher reçoit l'apport de plusieurs affluents en amont du site dont le plus important est la Tardes, dont la confluence avec le Cher se fait en rive gauche en amont immédiat du site Natura 2000. Les pentes du Cher sont de l'ordre de 7m/km depuis la source jusqu'à Lavault-Ste-Anne et d'environ 1 m/km au Sud de Montluçon. Le site concerne également les Côtes de Nerdre, petit secteur de landes atlantiques situé sur une zone de fortes pentes, sur la partie Est de la commune de Montluçon.

On peut distinguer deux grands domaines géologiques traversés par le Cher jusqu'à Montluçon:

- de la source au Sud de Montluçon, les terrains sont cristallins et cristallophylliens et appartiennent au Massif Central ;
- au Sud de Montluçon, ce sont des formations sédimentaires qui remplacent le domaine du Massif Central. Ces formations sont des alluvions anciennes et modernes qui masquent les formations cristallines sous-jacentes et que l'on voit réapparaître, au-delà du système alluvial, de part et d'autre de la rivière.

Le Cher coule dans des gorges souvent très encaissées (Cher torrentiel), mis à part au Sud de Montluçon où le système alluvial prend de l'importance, à proximité de l'entrée de la ville. De ce fait, les milieux naturels rivulaires, et en particulier la forêt alluviale, ne se développent pas sur d'importantes largeurs de part et d'autre des cours d'eau. Les boisements de pente représentent, en revanche, un pourcentage important de l'occupation du sol des gorges.

La rivière est également le siège d'activités de loisirs nautiques (motonautisme, canoë-kayak, pêche) ou terrestres (escalade, randonnée,). L'activité agricole du bassin versant se caractérise par des exploitations de taille moyenne, essentiellement tournées vers l'élevage et la polyculture. Dans les gorges, compte tenu des caractéristiques naturelles, l'activité agricole est très faible, et réduite à la présence de quelques prairies en fond de gorges ou en bord de plateaux. Les activités industrielles se résument dans les gorges aux deux ouvrages hydro-électriques de Rochebut et de Prat ainsi que ponctuellement sur Lavault-Ste-Anne (minoterie en activité).



- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
P		Asplenium forisiense			i	P							X
P		Biscutella grantica			i	P							X
P		Bromus diandrus			i	P							X
P		Carex depauperata			i	P							X
P		Rubia peregrina			i	P							X
P		Ulmus laevis			i	P							X
R		Elaphe longissima			i	P	X						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



Vulnérabilité : Les principaux facteurs agissant défavorablement sur l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des Gorges du haut Cher sont :

- La disparition d'habitats naturels liée à la déprise agricole (évolution progressive des landes et pelouses non gérées vers des milieux forestiers) ou à des pratiques agricoles inadaptées (abreuvement des bétails dans les lits des cours d'eau affluents du Cher, engendrant un colmatage du fond ;
-);
- La diminution des ressources alimentaires, liée notamment à la suppression de linéaires de haies et d'arbres morts ou encore aux modalités de traitements antiparasitaires opérés sur les bétails (chiroptères) ;
- Les atteintes directes sur les individus (dérangement ou destruction des colonies de chiroptères,
-).

La présence au sein du périmètre Natura 2000, de deux retenues hydrauliques perturbent la continuité amont-aval des sédiments et la libre circulation de la faune piscicole migratrice.

Selon les modalités de gestion mises en œuvre pour ces ouvrages, des incidences négatives peuvent être perçues lors des vidanges telles que le colmatage du fond ou la diffusion de micropolluants en forte concentration.

4.2 Qualité et importance

Site avec des habitats bien exprimés en bon état de conservation hébergeant la loutre.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05.04	Vandalisme		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
M	J03.02	Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

R. DESCHATRES Inventaire ZNIEFF en Auvergne.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	97 %
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	2 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

Adresse : Maison des Associations - rue des Ecoles 03500 CHATEL DE NEUVRE

Courriel : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom : Document d'objectif du site FR8301012
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0545639/2004-document-d-objectifs-du-site-gorges-du-haut-cher-fr8301012



Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401124 - Bassin de Gouzon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR7401124 1.3 Appellation du site : Bassin de Gouzon

1.4 Date de compilation : 31/12/1995 1.5 Date d'actualisation : 19/01/2015

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000820808

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,31389°

Latitude : 46,17972°

2.2 Superficie totale

740 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23114	LUSSAT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C			
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		0,4 (0,05 %)		M	D				
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		5 (0,68 %)		M	D				
3150 <i>Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		23,6 (3,19 %)		M	C	C	B	B	
4010 <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		18 (2,43 %)		M	C	C	C	C	
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		3,2 (0,43 %)		M	D				
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin</i>		1,1 (0,15 %)		M	D				
9190 <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		107 (14,46 %)		M	B	C	B	B	

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site		
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C

				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	G	D			
M	1355	Lutra lutra	p			i	P	G	C	B	C	B
F	5339	Rhodeus amarus	p			i	P	G	D			
P	1831	Luronium natans	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1060	Lycaena dispar	p			i	P	G	D			
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	G	D			
A	1166	Triturus cristatus	r			i	P	G	C	B	B	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	G	D			
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	G	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8 %
N16 : Forêts caducifoliées	60 %



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation								
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.			Autres catégories				
			Min	Max			C	R	V	IV	V	A	B	C
B		Tachybaptus ruficollis			i	P				X			X	
B		Ardea purpurea			i	P				X			X	
B		Circus aeruginosus			i	P				X			X	
B		Porzana porzana			i	P				X			X	
B		Alcedo atthis			i	P				X			X	
B		Cisticola juncidis			i	P				X			X	
B		Locustella naevia			i	P				X			X	
B		Locustella luscinioides			i	P				X			X	
B		Acrocephalus schoenobaenus			i	P				X			X	
B		Acrocephalus scirpaceus			i	P				X			X	
B		Acrocephalus arundinaceus			i	P				X			X	
B		Emberiza schoeniclus			i	P				X			X	
B		Actites hypoleucos			i	P							X	
P		Ranunculus lingua			i	P								X
P		Utricularia vulgaris			i	P								X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

Ce site d'intérêt communautaire est inclus dans une ZICO.

Vulnérabilité : Surveiller la qualité de l'eau.

4.2 Qualité et importance

Situé dans la partie Sud-Est de la plaine sédimentaire de Gouzon, l'étang des Landes est le seul étang d'origine naturelle de la région Limousin. Sa surface relativement importante (environ 120ha) et la riche végétation qui l'occupe en font un milieu d'une rare diversité biologique. Recensé à l'inventaire des ZICO, il est une zone de nidification et de passage d'un nombre important d'oiseaux intéressants, protégés et menacés.

Les deux étangs à l'amont, lui servant d'alimentation, présentent également une diversité biologique comparable à une échelle moindre.

Une réserve naturelle nationale concernant l'étang des Landes a été créée.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	J02.01	Comblement et assèchement		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	D01.03	Parking et aires de stationnements		I
M	D02	Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie		I
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I



M	F03.01	Chasse		I
M	F05.03	Empoisonnements (dommages sur les poissons et la faune cotière)		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G02.04	Circuit, piste		I
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	61 %
Domaine départemental	39 %

4.5 Documentation

Mémoire de DEA 1997 (Cyril VICTOR).
Etude du bassin versant de l'étang des Landes 1999 (CDJA).
Inventaire ZNIEFF 2000.
Etude floristique 2000 (CBNMC).
Etude Eau 2001 (TERRE).
Etude faunistique 2001 (SEPOL).
Etude triton crêté (2007 GMHL).
DOCOB 2002 (CDJA)
DOCOB 2009 (CDJA)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	17 %
36	Réserve naturelle nationale	22 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
13	ETANG DES LANDES	+	17%
36	Etang des Landes	-	22%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Le CG 23 est gestionnaire de la réserve nationale de l'étang des Landes.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CDJA 23

Adresse : 25 bis Avenue de la République 23000 GUERET

Courriel : jeunes-agriculteurs-23@wanadoo.fr

Organisation : Conseil Général de la Creuse

Adresse : Château des Comtes de la Marche 23011 GUERET Cedex

Courriel : contact@cg23.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Docob - Bassin du Gouzon
Lien : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/sites-du-bassin-de-gouzon-etang-des-landes-creuse-a1566.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7412002 - Étang des Landes

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR7412002 1.3 Appellation du site : Étang des Landes

1.4 Date de compilation : 31/12/2005 1.5 Date d'actualisation : 19/01/2015

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,31389°

Latitude : 46,17972°

2.2 Superficie totale

740 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23114	LUSSAT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
B	A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c	1	6	i	P	G	D				
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	1	5	i	P	G	D				
B	A194	<i>Sterna paradisaea</i>	c			p	P	G	D				
B	A195	<i>Sterna albilrons</i>	c	1	6	i	P	G	D				
B	A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	c	50	50	i	P	G	D				
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	60	60	i	P	G	D				
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w	1	1	p	P	G	D				
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c	1	2	i	P	G	D				
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	c			p	P	G	D				

B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	2	10	p	P	G	C	B	C	B
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	1	5	p	P	G	D			
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	c			i	P	G	D			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r	10	25	p	P	G	C	C	C	C
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	c	1	2	i	P	G	D			
B	A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	c	1	1	p	P	G	D			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	5	10	p	P	G	C	C	C	C
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	c			i	P	G	D			
B	A001	<i>Gavia stellata</i>	w			p	P	DD	D			
B	A003	<i>Gavia immer</i>	w			p	P	DD	D			
B	A006	<i>Podiceps griseogen</i>	c			i	P	G	D			
B	A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	c			i	P	G	D			
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w			i	P	G	D			
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	25	30	p	P	G	C	B	B	B
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c			i	P	G	C	B	B	B
B	A024	<i>Ardeola ralloides</i>	c			p	P	DD	D			
B	A025	<i>Bubulcus ibis</i>	c			i	P	G	D			
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	2	2	p	P	G	C	B	B	B
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	15	15	i	P	G	C	B	B	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w	10	60	i	P	G	C	B	C	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	c	0	120	i	P	G	D			
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	4	10	p	P	G	C	C	B	B
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c	8	12	p	P	G	C	C	B	B



B	A030	Ciconia nigra	c	5	15	i	P	G	D				
B	A031	Ciconia ciconia	c	10	20	i	P	G	D				
B	A034	Platalea leucorodia	c	0	1	i	P	G	D				
B	A036	Cygnus olor	c			i	P	G	D				
B	A037	Cygnus columbianus bewickii	c			p	P	DD	D				
B	A039	Anser fabalis	c			i	P	G	D				
B	A041	Anser albifrons	c			i	P	G	D				
B	A048	Tadorna tadorna	c			i	P	DD	C	B	C	B	
B	A051	Anas strepera	w			i	P	G	D				
B	A052	Anas crecca	w			i	P	G	D				
B	A055	Anas querquedula	c			i	P	G	D				
B	A056	Anas clypeata	c			i	P	G	D				
B	A058	Netta rufina	c			i	P	G	D				
B	A059	Aythya ferina	w			i	P	G	D				
B	A060	Aythya nyroca	w	1	2	p	P	G	D				
B	A061	Aythya fuligula	w			i	P	G	D				
B	A062	Aythya marila	c			i	P	G	D				
B	A067	Bucephala clangula	c			i	P	G	D				
B	A068	Mergus albellus	c			i	P	G	D				
B	A072	Peris apivorus	r	1	2	p	P	G	C	C	C	C	
B	A072	Peris apivorus	c	60	60	i	P	G	C	C	C	C	
B	A073	Milvus migrans	r	5	10	p	P	G	C	B	C	C	
B	A073	Milvus migrans	c	30	30	i	P	G	C	B	C	C	



B	A074	Milvus milvus	w	1	3	i	P	G	D				
B	A074	Milvus milvus	c	20	20	i	P	G	D				
B	A075	Haliaeetus albicilla	w	1	2	p	P	G	D				
B	A080	Circus gallicus	c	1	2	i	P	G	D				
B	A081	Circus aeruginosus	r	1	2	p	P	G	D				
B	A081	Circus aeruginosus	c			i	P	DD	D				
B	A082	Circus cyaneus	w	5	20	i	P	G	C	C	C	C	
B	A082	Circus cyaneus	r	0	1	p	P	G	C	C	C	C	
B	A084	Circus pygargus	c	0	1	p	P	G	D				
B	A090	Aquila clanga	c			p	P	DD	D				
B	A092	Hieraetus pennatus	c			p	P	DD	D				
B	A094	Pandion haliaetus	c	10	50	i	P	G	D				
B	A098	Falco columbarius	c	0	1	i	P	DD	D				
B	A103	Falco peregrinus	p	1	2	p	P	G	D				
B	A118	Rallus aquaticus	w			i	P	G	D				
B	A119	Porzana porzana	r	1	5	p	P	G	C	C	A	C	
B	A119	Porzana porzana	c	1	2	i	P	G	C	C	A	C	
B	A122	Crex crex	c	0	1	i	P	DD	D				
B	A125	Fulica atra	c			i	P	G	D				
B	A127	Grus grus	c	1000	2500	i	P	G	C	B	C	B	
B	A131	Himantopus himantopus	c	1	2	i	P	G	D				
B	A132	Recurvirostra avosetta	c	1	15	i	P	G	D				
B	A133	Burhinus oedicnemus	c	1	2	i	P	G	D				



B	A136	Charadrius dubius	c			i	P	G	D			
B	A139	Charadrius morinellus	c	1	1	i	P	G	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	c	1	13	i	P	G	D			
B	A141	Pluvialis squatarola	c			i	P	G	D			
B	A143	Calidris canutus	c			i	P	G	D			
B	A146	Calidris temminckii	c			i	P	G	D			
B	A147	Calidris ferruginea	c			i	P	G	D			
B	A151	Philomachus pugnax	c	10	65	i	P	G	D			
B	A153	Gallinago gallinago	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A154	Gallinago media	c	1	1	p	P	G	D			
B	A157	Limosa lapponica	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A158	Numenius phaeopus	c			i	P	G	D			
B	A161	Tringa erythropus	c			i	P	G	D			
B	A165	Tringa ochropus	w			i	P	G	D			
B	A166	Tringa glareola	c			i	P	G	D			
B	A168	Actitis hypoleucos	c			i	P	G	D			
B	A176	Larus melanocephalus	c	1	3	i	P	G	D			
B	A180	Larus genei	c	1	1	i	P	G	D			
B	A187	Larus marinus	c			i	P	G	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation						
			Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Aythya collaris			i	P			X		X	
B		Tringa stagnatilis			i	P			X		X	
B		Branta canadensis			i	P			X		X	
B		Accipiter gentilis			i	P						X
B		Columba oenas			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P						X
B		Riparia riparia			i	P						X
B		Motacilla flava flava			i	P					X	
B		Certhia familiaris			i	P			X		X	
B		Lanius excubitor			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Oenanthe oenanthe			i	P			X		X	
B		Turdus pilaris			i	P						X
B		Cettia cetti			i	P			X		X	
B		Cisticola juncidis			i	P			X		X	
B		Locustella naevia			i	P			X		X	
B		Locustella luscinioides			i	P						X



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8 %
N16 : Forêts caducifoliées	60 %

Autres caractéristiques du site

Ce site se situe dans la région bocagère du pays de Gouzon.

Vulnérabilité : Surveiller la qualité de l'eau et l'enfrichement des queues d'étangs.

4.2 Qualité et importance

Situé dans la partie sud-est de la plaine sédimentaire de Gouzon, l'étang des Landes est le seul étang d'origine naturelle de la région Limousin. Sa surface relativement importante (environ 120ha) et la riche végétation qui l'occupe en font un milieu d'une rare diversité biologique. Il est une zone de nidification et de passage d'un nombre important d'oiseaux patrimoniaux, protégés et menacés.

Les deux étangs à l'amont, lui servant d'alimentation, présentent également une diversité biologique comparable à une échelle moindre.

Une réserve naturelle nationale concernant l'étang des Landes a été créée et un projet de réserve naturelle régionale sur un des étangs à l'amont est en cours.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	J02.01	Comblement et assèchement		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	D02	Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie		I
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I



B		Acrocephalus schoenobaenus			i	P						X
B		Acrocephalus scirpaceus			i	P		X			X	
B		Acrocephalus arundinaceus			i	P						X
B		Ficedula hypoleuca			i	P		X			X	
B		Panurus biarmicus			i	P		X			X	
B		Parus montanus			i	P		X			X	
B		Lanius senator			i	P						X
B		Corvus frugilegus			i	P		X				
B		Corvus corax			i	P		X			X	
B		Carduelis spinus			i	P		X			X	
B		Loxia curvirostra			i	P		X			X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Poussettes, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



M	F03.01	Chasse		I
M	F05.03	Empoisonnements (dommages sur les poissons et la faune cotière)		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G02.04	Circuit, piste		I
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	61 %
Domaine départemental	39 %

4.5 Documentation

Mémoire de DEA (Cyril VICTOR/1997)
Etude du bassin versant de l'étang des Landes (CDJA 23/1999)
Inventaire ZNIEFF (2000)
Etude floristique (CBNMC/2000)
Etude eau (Cabinet Terre/2001)
Etude faunistique (SEPOL/2001)
DOCOB (CDJA 23/2002)
Etude triton crêté (GMHL/2004)
DOCOB (CDJA 2009)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	17 %
36	Réserve naturelle nationale	22 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Le CG 23 est gestionnaire de la réserve nationale de l'étang des Landes.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général 23

Adresse : Château de Comtes de la Marche 23011 Gueret cedex

Courriel : contact@cg23.fr

Organisation : CDJA 23

Adresse : 25 bis Av. de la République 23000 Gueret cedex

Courriel : jeunes-agriculteurs-23@wanadoo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Docob
Lien : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/sites-du-bassin-de-gouzon-etang-des-landes-creuse-a1566.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Plan de gestion de la réserve en cours.